

# HISTOIRE

DE LA

# COMEDIE

ET DE

L'OPERA,

Où l'on prouve qu'on ne peut y  
aller sans pecher.

par A. Zallouette



Imprimé à Orleans,

Et se vend,

A PARIS, chez Louis Josse, Imprimeur  
de Monseigneur l'Archevêque, rue  
S. Jacques, à la Couronné d'Epines.

M. DC. XCVII.

Avec Approbation & Permission.

Broussse-Docteur de Sorbonne

# P E N S E E S SUR LES SPECTACLES.

Par Monsieur \*\*\*.

I. **L**E grand écueil de tous les hommes, & sur tout des jeunes personnes, est de vouloir éprouver si ce qu'on leur représente comme dangereux, l'est autant qu'on le dit. Ils croyent qu'ils jugeront mieux de tout par leur propre essay que par la lumiere d'autrui, ou par la simple défense de la Loy. Ils esperent qu'il y aura une exception pour eux, & qu'ils auront assez de discernement & de force pour découvrir le piège où tombent les autres, & pour l'éviter.

II. Ils ignorent que c'est ainsi que le peché est entré dans le monde, & que les hommes ne meurent que parce que la premiere femme aimia mieux éprouver si elle mourroit en desobeissant, que d'obeir & de vivre. Ils ne savent pas que cette sorte de curiosité est déjà un grand mal, & que c'est être tombé aux yeux de Dieu, que

*Pensées sur les Spectacles.*

de se laisser affoiblir par la tentation de juger de ses Commandemens par sa propre expérience. Enfin, ils ont oublié que l'épreuve du bien & du mal n'apprend à connoître l'un que parce qu'on l'a perdu, & l'autre parce qu'on y est condamné.

III. Comme la Loy de Dieu est juste & sainte, on ne doute de sa justice, que parce qu'on est dans les tenebres; & l'on ne s'expose jamais à la violer pour en faire l'épreuve, qu'en méritant de tomber dans des tenebres infiniment plus grandes.

IV. Aussi de tels essais ne sont jamais impunis. Car ou ils affoiblissent, ce qui est leur effet ordinaire; ou ils rendent présomptueux, ce qui est un mal sans comparaison plus grand. Souvent même ils font l'un & l'autre à l'égard d'une même personne, qui revient des Spectacles avec moins de force & plus d'orgueil, & qui n'est présomptueuse que parce qu'elle a mérité de ne pas connoître ce qu'elle vient de perdre. Car c'est une maxime certaine, que l'orgueil est toujours dans la même proportion que la misère, & que rien ne marque plus

*Pensées sur les Spectacles.*

une extrême foiblesse, qu'une grande présomption.

V. Il y a plus d'esperance pour les personnes, qui sont touchées des Spectacles, mais dont l'esprit n'est pas séduit; qui sont foibles, mais qui l'avoient. Les autres sont plus à plaindre, parce qu'elles ont autant de foiblesse sans avoir autant de lumiere, & qu'elles justifient ce que les autres voyent bien qu'il faut condamner.

VI. Car il ne s'agit pas de dire qu'on est revenu du Spectacle comme on y étoit allé. Les pertes qu'on y fait, sont d'un ordre bien différent de celles qui touchent les sens. Il faut n'avoir pas tout perdu & jusqu'à la lumiere, pour pouvoir marquer ce qu'on a perdu. Le mal seroit moins grand s'il avertissoit. Il a tout son effet sans estre aperçû; & comme on n'est point instruit de ce qui est essentiel à la droiture & à l'innocence du cœur, on ne sçait point aussi jusqu'où il s'affoiblit & se corrompt.

VII. Entre les jeunes personnes qui vont aux Spectacles, y en a-t-il qui connoissent toute la pureté de l'Evangile, & toutes les obligations du

*Pensées sur les Spectacles.*

**Batême** ; qui sçachent dans quel abîme de corruption l'homme est tombé, & par quels remèdes **JESUS-CHRIST** veut le guérir ? Quelle croyance méritent donc ces personnes, quand elles assûrent que les Spectacles ne font aucun tort à leur vertu ? Quand elles auront appris un jour de l'Écriture & de l'Esprit de Dieu, en quoy consiste la vraie vertu, elles tiendront bien un autre langage.

**VIII.** En effet, ou le Spectacle attache & fait plaisir, ou l'on en est mécontent. Dans le dernier cas on montre par son chagrin ce qu'on désiroit, & ce qu'on étoit allé chercher. On se plaint de ce que par la faute de la Pièce ou des Acteurs l'esprit ou le cœur ont été laissez immobiles ; on a regret à l'innocence & à la tranquillité qu'on remporte. On s'étoit livré à tout ce qui pouvoit agiter l'ame, & luy faire sentir du plaisir par cette agitation ; & rien ne découvre mieux cette volonté secrète, que l'indignation contre les personnes qui n'ont pas sçû troubler nôtre repos.

*Pensées sur les Spectacles.*

**IX.** On veut donc que l'impression de tout ce qui est représenté, passe dans le cœur; l'ambition, la fierté, le desir de la vengeance, l'amour, & tous les autres mouvemens. Tout cela ne plaît qu'autant qu'il est senti, & l'on est content à proportion de ce que le sentiment a esté plus vif & plus profond. Voilà ce qu'on loüe. C'est à quoy le cœur se prepare, triste s'il n'est blessé, & satisfait si ses playes descendent bien avant.

**X.** Tout ce qui est Spectacle est passion. Les sentimens ordinaires & moderez ne fraperoient pas. Ainsi les sens n'y sont pas seulement seduits par l'exterieur, mais l'ame y est attaquée par tous les endroits où la corruption est sensible.

**XI.** Car elle n'aime ces choses au dehors, que parce qu'elles sont les images de ses maladies. Elle est flattée par tout ce qui flatte ses passions. Elle veut sentir ce qu'elle aime, & elle aime ce qu'elle veut sentir. Voilà ce qui mene aux Spectacles. Mais c'est le comble de la misere de ne pouvoir trouver de plaisir

**6. Pensées sur les Spectacles.**

sur que dans ses propres maux ; de récompenser ceux qui les sçavent entretenir & les rendre incurables , au lieu de penser à les guerir ; & il est incomprehensible , que les Chrétiens qui doivent avoir appris qu'ils n'ont à combattre que leurs passions , croient qu'il leur soit permis de les nourrir , de les exciter , & d'appeller à leur secours des maîtres encore plus entendus à les faire naître & à les inspirer.

XII. L'ame étoit déjà si languissante & si foible lors même que les objets étoient éloignez , & elle étoit si touchée de leur seule idée lors qu'ils n'étoient presens qu'à sa mémoire : que sera-ce donc quand sa foiblesse sera livrée aux passions des autres , & qu'elle sera assez imprudente pour admettre dans son cœur tant de mouvemens étrangers , & assez aveugle pour sçavoir gré à tous ceux qui les lui ont inspirez ?

XIII. Si l'on haïssoit sa propre injustice , on auroit horreur de tout ce qui la représente , & l'on regarderoit comme ses ennemis tous ceux qui s'efforceroient de nous la faire

*Pensées sur les Spectacles.* 5

paroître aimable ; mais on ne veut point guérir , & l'on veut néanmoins sentir de la joye. Il faut donc que ce soit en devenant phrenetique , & en riant de ses propres maux.

XIV. Les Spectacles sont cette phrenesie reduite en art ; & il n'y a pas de moyen plus court pour convertir en plaisirs nos maladies , en nous renversant la raison : car tout ce qu'on y voit & qu'on y entend ne s'adresse qu'aux sens & à la cupidité. Les maximes qui y sont établies avec plus de soin , sont les plus conformes aux passions , & par consequent les plus fausses ; & si le vice y est quelquefois condamné , c'est pour en justifier quelque autre plus éclatant , mais plus dangereux.

XV. On perd ainsi par degrés le discernement du juste & de l'injuste. On accoûtume son cœur à tout ; on luy apprend en secret à ne rougir de rien ; on le dispose à ne pas condamner à son égard des sentimens qu'il a excusez , & peut-être bien louiez dans les autres. Enfin on ne voit plus rien de honteux , dans les passions dont on craignoit autrefois jusqu'au



**8** *Pensées sur les Spectacles.*

nom, parce qu'elles ont toujours été déguisées sur le Théâtre, embellies par l'art, justifiées par l'esprit du Poëte, & qu'elles ont esté unies à dessein avec les vertus & le merite dans des personnes que la Scène nous represente comme des Heros.

XVI. Il n'y a donc rien de plus dangereux, quand il s'agit des mœurs, que de vouloir voir ce qu'on ne veut pas être: car on devient aisement ce qu'on regarde avec plaisir, puisque c'est le plaisir qui tourne le cœur; & qu'il est impossible qu'il n'approuve pas ce qu'il goûte avec joye, & qu'il soit autrement disposé que ce qu'il aime.

XVII. Il est vray que peu de personnes connoissent tout le danger des passions, dont on n'est ému que parce qu'on en est le Spectateur; mais elles ne causent gueres moins de désordre que les autres, & elles sont encore en cela plus dangereuses, que le plaisir qu'elles causent, n'est point mêlé de ces peines & de ces chagrins qui suivent les autres passions, & qui servent quelquefois à en corriger; car ce qu'on voit dans autrui touche assez pour faire plaisir, & ne le fait pas assez.

*Pensées sur les Spectacles.*

pour tourmenter. C'est en cela qu'est l'artifice du Théâtre, & c'est aussi en cela que consiste l'illusion & le danger : car on ne se défie point de l'amour ni de l'ambition, quand on en fait que sentir les mouvemens, sans en éprouver les inquiétudes; & cela arrive toujours quand on n'en voit que l'image; mais l'image ne peut plaire sans remuer le cœur, & ce mouvement qui l'amollit & le corrompt, a d'autant plus d'effet qu'il est plus doux, & qu'il avortie moins.

XVIII. C'est un effet du premier péché, & la source de tous les autres, de n'avoir point de goût pour les biens spirituels, & de n'en avoir que de foibles idées. La Religion & la Foy tachent de remédier à ce désordre; & c'est en effet tout l'exercice du Chrétien. Mais les Spectacles rendent le dégoût des vrais biens encore plus grand, & en affoiblissent encore plus les idées. On y apprend à juger de toute chose par les sens, à ne regarder comme bien que ce qui les satisfait, & à ne considérer comme subsistant & réel que ce qui les frappe. Au lieu de travailler à guérir les playes

qu'ils ont faites à l'ame, & à la délivrer de la dépendance où elle est à leur égard, on fortifie les liens qui l'affervissent, on les multiplie, & on la contraint en quelque sorte à être toute dans les yeux & dans les oreilles.

XIX. On la tire du dedans au dehors où elle avoit déjà tant d'inclination à se produire & à se répandre, & on la fait sortir de son cœur, où elle avoit déjà tant de peine à rentrer. On luy cache son véritable bonheur, on l'amuse par des choses frivoles, & au lieu de satisfaire sa faim par une nourriture solide, on la trompe en ne lui donnant que des viandes peintes, ou en l'empoisonnant par l'erreur & le mensonge.

XX. On apprend ainsi deux choses également funestes; l'une de s'ennuyer de tout ce qui est sérieux, & par conséquent de tous ses devoirs: l'autre de trouver cet ennui insupportable, & d'en chercher le remède dans la dissipation. Le premier de ces desordres est un obstacle à toutes les vertus; & le second est une entrée à tous les vices; mais l'un & l'autre

sont certainement la suite des Spectacles, & toujours dans la même proportion qu'on les aime & qu'on y est assidu.

XXI. Il est vray qu'on s'y ennuye aussi quelquefois ; mais on n'en est pas moins coupable, & rien ne fait mieux voir au contraire combien on est injuste de chercher sa satisfaction dans des choses que le cœur trouve insipides malgré sa corruption, & de n'être pas averti par son dégoût qu'il est destiné à un plus grand objet. Ceux même qui sont les plus passionnez pour les Spectacles, en sentent bien le vuide & le faux, s'ils ont de l'esprit ; comme ceux qui aiment le monde, en connoissent bien l'injustice & la malignité, s'ils profitent de l'expérience ; mais le cœur des uns & des autres n'en est que plus corrompu, d'aimer ce qu'ils sentent bien qui n'est pas aimable.

XXII. Il est vray aussi que toutes les personnes qui vont aux Spectacles, n'en sont pas également blesez ; mais c'est la louange de la Grace de JESUS-CHRIST, & non la justification des Spectacles. La miseri-

corde de Dieu est encore plus infinie que la temerité & l'aveuglement des hommes. Il arrête la cupidité de quelques-uns, lors même qu'ils s'y abandonnent; & dans ceux qu'il punit selon la rigueur de sa justice, la passion qui occupe plus souvent le Théâtre, je veux dire l'amour, n'est pas toujours le châtimement qui leur est préparé. Il y a un certain ordre dans la dispensation même des tenebres, inconnu aux pecheurs; & c'est ce qui doit faire trembler ceux qui croient que tout le danger de la Comedie n'est que d'un certain côté, & qu'ils ont tout évité, si à cet égard ils ne se sentent pas affoiblis. Il y a plus d'une passion, & par conséquent plus d'un châtimement.

En voila assez, Monsieur, pour éclaircir ce que j'eus l'honneur de vous dire dans un entretien. Il ne s'agit pas de traiter icy à fond des Spectacles, & vous n'attendez pas de moy ce que des personnes tres-habiles ont déjà fait, & que je n'ay point promis.

Non, Monsieur, je ne vous en dis rien, car je ne suis point de ceux qui se vantent de leur science, & qui se vantent de leur science.



# PREFACE

CONTENANT L'HISTOIRE

D U

DIXSEPTIEME SIECLE,  
SUR LA COMEDIE.



**P**ARCE QUE ce Siècle a été le plus fécond en Ouvrages pour & contre la Comédie, & parce que c'est celui où nous vivons, je me contenteray d'en rapporter l'Histoire, sans remonter aux Siècles précédens.

Hédelin est le premier Auteur François de ce Siècle, qui a osé entreprendre de justifier la Comédie proscrire de tout temps. Il fit deux Ouvrages en 1657. Le premier intitulé, Pratique du Théâtre. Le deuxième, Projet pour le rétablissement

## P R E F A C E.

Du Théâtre François, contenant les causes de sa décadence, & les remèdes qu'on y pourroit apporter. Dans le premier, l'Auteur donne des preuves de son érudition dans les Poësies anciennes. Le second Ouvrage est demeuré imparfait, parce qu'il n'a pas pu executer son dessein. Cet Auteur insinuë deux raisons, qui font voir les difficultez qu'on a de justifier la Comedie. La premiere est la créance commune des peuples, que c'est pecher contre les regles du Christianisme que d'y assister. La seconde, l'infamie dont les Loix ont noté les Comediens.

Ces deux Ouvrages d'Hedelin ne furent pas sans Réponse; car on donna en 1659. un Traité contre la Comedie, qui se trouve dans le troisieme Volume des Essais de Morale, & on peut regarder ce Traité comme une Réponse; car quay que l'Auteur n'y nomme ni Hedelin ni ses Ouvrages, il se plaint pourtant de la corruption de son siecle, en ce qu'on y avoit voulu justifier la Comedie. Or il n'y avoit alors que les Ouvrages d'Hedelin pour la Comedie qui avoient paru en 1657.

En la même année 1657. M. le Curé de saint Germain de l'Auxerrois à Paris, consulta les Docteurs de Sorbonne sur les

## P R E F A C E.

Comédies ; il fut décidé qu'il y avoit peché mortel, & pour les Comédiens & pour ceux qui y contribuent : L'on verra cette décision dans la Section 6. du Chap. 4. de cet Ouvrage.

Monsieur le Prince de Conti, qui avoit fréquenté les Théâtres avant sa conversion, & qui savoit les maux qu'ils causent, se crut obligé d'écrire contre la Comédie ; ce qu'il fit d'une manière savante, élevée & très pressante. On trouve dans l'Ouvrage de ce pieux Prince, autant de preuves de son zèle que de la beauté de son esprit. Il donna ordre, peu de mois avant son décès, à M. de Késsin, de faire imprimer ce Traité ; ce que les Éditeurs ont eue en vue.

Le public fut surpris de voir paraître dans la même année, une Apologie de la Comédie, par un Livre intitulé, Dissertation sur la condamnation des Théâtres, dont on a cru qu'Hadelin étoit encore l'Auteur. M. de Késsin se crut obligé de défendre le Traité de Monsieur le Prince de Conti contre la Comédie, qu'il venoit de donner au public. C'est pourquoi il composa un Livre en 4°. plein de preuves & de faits les plus solides que l'on puisse désirer. Cet Ouvrage a pour titre, Défense



## P R E F A C E

*du Traité de M. le Prince de Conti, touchant la Comedie, Ou Réfutation de la Dissertation sur la condamnation des Théatres. Ce Livre a esté imprimé en 1671.*

*Il parut en 1672. une autre piece contre la Comedie, qui se trouve dans l'Education Chrétienne des Enfans, selon les maximes de l'Ecriture & les Instructions des saints Peres de l'Eglise, avec un petit Traité contre les Chançons. Monsieur l'Abbé Fleury a aussi dit quelque chose de la Comedie, dans son Livre des Mœurs des Chrétiens, imprimé en 1682.*

*On n'avoit point vû de Réponse à tous ces savans & solides Ecrits contre la Comedie, & on ne croyoit pas que personne oût mettre la main à la plume pour la defendre. Cependant après plus de vingt années de silence, un Particulier a entrepris de justifier la Comedie par une Lettre qu'on a voulu faire passer pour une Réponse faite au sieur Boursault, Auteur d'un Volume de Pièces de Théâtre, qui feint d'avoir consulté un Théologien illustre par sa qualité & par son mérite, pour sçavoir si la Comedie peut être permise, ou si elle doit être absolument défendue. Ce Théologien présumé, ( je l'appelle*

## P R E F A C E.

adist. , parce que le Pere Caffaro Théatin , qu'on disoit être Auteur de cette Lettre , la désavouée. ) veut justifier la Comedie par des passages de saint Thomas. Il fait aussi ses efforts pour établir que les saints Peres n'ont condamné les Spectacles des Payens , qu'à cause de la seule idolâtrie. Je feray voir le contraire dans cet Ouvrage.

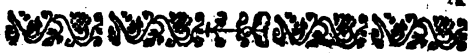
La Lettre de ce prétendu Théologien ayant paru à Paris durant le Carême , plusieurs Prédicateurs zelez pour le salut des ames , persuadés qu'ils devoient s'opposer à tout ce qui pouvoit leur nuire , déclamerent contre cette Lettre ; les uns faisant voir que la Comedie avoit toujours esté condamnée , d'autres que l'Auteur de cette Lettre est un faux Théologien : Il y en eût même un , qui dit quecette Lettre meritoit le feu , & que l'Auteur en devoit faire une penitence publique.

On a fait aussi au Seminaire de saint Magloire des Peres de l'Oratoire , plusieurs Conférences publiques contre la Lettre de ce Théologien. Les Auteurs ne sont pas demeurés dans le silence ; car on a vu plusieurs Ouvrages contre cette Lettre.

Il y a eu deux autres Traitez faits en ce siecle contre la Comedie , sçavoir celui

## P R E F A C E.

de François Marie del Monacho Sicilien, & un du Pere Ottonelli Jesuite Italien. Je vais donner l'Abregé & le caractere de chacun de ces Ouvrages, avec toute l'exactitude que l'on peut souhaiter, afin de les conserver plus facilement à la posterité.



HISTOIRE ET ABREGÉ

D E S

OUVRAGES LATINS ;

ITALIENS ET FRANCOIS,

POUR ET CONTRE

LA COMEDIE ET L'OPERA.

---

CHAPITRE. I.

*Abregé de la Doctrine de l'Ecriture Sainte  
des Conciles & des Peres de l'Eglise,  
touchant la Comedie.*

**J**E commence cet Abregé par celui des passages de l'Ecriture Sainte, des canons des Conciles, & des Ouvrages des Saints Peres contre les Spectacles, parce que c'est le fondement de tout ce qui a été écrit sur cette matiere.

Je feray cette Tradition courte, & en même temps raisonnée, pour ne pas

A

*l' Histoire & Abrégé des Ouvrages*  
copier ceux qui en ont fait avant moy ,  
& pour ne pas fatiguer les Lecteurs que  
les longs ouvrages rebutent.

Si je faisois une longue Dissertation ,  
j'aurois ramassé toutes les maximes de  
l'Ancien & du Nouveau Testament ,  
par lesquelles le Saint Esprit nous a  
donné des armes pour combattre la Co-  
medie. Je me contenteray d'en rap-  
porter les plus importantes.

Nous lisons dans le chapitre quatrième  
des Proverbes v. 23. *Appliquez-vous*  
*avec tout le soin possible à la garde de voire*  
*cœur , parce qu'il est la source de la vie.*  
Dans l'Ecclesiastique , chap. 3. v. 27.  
*Celuy qui aime le peril , y perira.* Et dans  
le chap. 9. v. 8. *Deiournez vos yeux*  
*d'une femme parée , & ne regardez pas cu-*  
*rieusement une beauté étrangere.* v. 9. *Plu-*  
*sieurs se sont perdus par la beauté de la fem-*  
*me , & la passion s'allume comme un feu*  
*en la regardant.*

En Saint Mathieu , chap. 5. v. 28. *Qui-*  
*conque regardera une femme avec un mauvais*  
*désir , a déjà commis l'adultere dans son*  
*cœur.* Chap. 18. v. 6. *Si quelqu'un est*  
*un sujet de chuse & de scandale à un de*  
*ces petits , qui croyent en moy ; il vaudroit*  
*mieux pour luy qu'on luy pendist au col une*

*pour & contre la Comedie & l'Opera 3*  
de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on  
le jettât au fond de la mer. Dans l'Epitre  
aux Ephesiens, chap. 5. v. 3. Qu'on n'en-  
tende pas seulement parler parmy vous de  
fornication ny de quelque impureté que ce  
soit, ny de ~~la~~ *avarice*. v. 4. Qu'on n'y entende  
point de paroles deshonestes, ny de folles,  
ny de bouffonnes; ce qui ne convient pas à  
vôtre vocation; mais plutôt des paroles d'a-  
ctions de grâces.

Or il faut convenir, qu'on ne peut  
aller à la Comedie sans exposer son cœur  
au peril de la tentation, au lieu de le  
conserver avec soin; on y regarde avec  
une entière liberté, des femmes qui font  
tous leurs efforts pour plaire; & pres-  
que toutes reüssissent, car on sçait leur  
conduite. Un Chrétien peut-il estre at-  
tentif à la suite d'une intrigue d'amour,  
qu'on insinuë par des expressions d'au-  
tant plus dangereuses, qu'elles sont plus  
spirituelles & plus agréables, sans que  
ce mal s'imprime dans son esprit &  
dans son cœur? N'y a-t-il pas sou-  
vent des équivôques, des paroles bouf-  
fonnes? Par consequent ces passages que  
j'ay rapportez, suffisent pour faire voir  
qu'on trouve des armes dans l'Ecriture  
Sainte pour combattre les Comedies.

corde de Dieu est encore plus infinie que la temerité & l'aveuglement des hommes. Il arrête la cupidité de quelques-uns, lors même qu'ils s'y abandonnent; & dans ceux qu'il punit selon la rigueur de sa justice, la passion qui occupe plus souvent le Théâtre, je veux dire l'amour, n'est pas toujours le châtimement qui leur est préparé. Il y a un certain ordre dans la dispensation même des tenebres, inconnu aux pecheurs; & c'est ce qui doit faire trembler ceux qui croient que tout le danger de la Comedie n'est que d'un certain côté, & qu'ils ont tout évité, si à cet égard ils ne se sentent pas affoiblis. Il y a plus d'une passion, & par conséquent plus d'un châtimement.

En voila assez, Monsieur, pour éclaircir ce que j'eus l'honneur de vous dire dans un entretien. Il ne s'agit pas de traiter icy à fond des Spectacles, & vous n'attendez pas de moy ce que des personnes tres-habiles ont déjà fait, & que je n'ay point promis.

Non, Monsieur, je ne vous en dis rien, car je ne suis point de ceux qui se vantent de leur science, & qui se font valoir par leurs discours.



PREFACE  
CONTENANT L'HISTOIRE  
DU  
DIXSEPTIEME SIECLE,  
SUR LA COMEDIE.

**P**ARCE QUE ce Siècle a été  
le plus fécond en Ouvrages  
pour & contre la Comedie, &  
parce que c'est celuy où nous  
vivons, je me contenteray d'en  
rapporter l'Histoire, sans remonter aux  
Siècles précédens.

Hédelin est le premier Auteur François  
de ce Siècle, qui a osé entreprendre de ju-  
stifier la Comedie proscrite de tout temps.  
Il fit deux Ouvrages en 1657. Le pre-  
mier intitulé, Pratique du Théâtre. Le  
deuxième, Projet pour le rétablissement



## P R E F A C E.

Du Théâtre François, contenant les causes de sa décadence, & les remèdes qu'on y pourroit apporter. Dans le premier, l'Auteur donne des preuves de son érudition dans les Poésies anciennes. Le second Ouvrage est demeuré imparfait, parce qu'il n'a pas pu exécuter son dessein. Cet Auteur insinuë deux raisons, qui font voir les difficultés, qu'on a de justifier la Comédie. La première est la créance commune des peuples, que c'est pecher contre les regles du Christianisme que d'y assister. La seconde, l'infamie dont les Loix ont noté les Comédiens.

Ces deux Ouvrages d'Hedelin ne furent pas sans Réponse; car on donna en 1659. un Traité contre la Comédie, qui se trouve dans le troisième Volume des Essais de Morale, & on peut regarder ce Traité comme une Réponse; car quey que l'Auteur n'y nomme ni Hedelin ni ses Ouvrages, il se plaint pourtant de la corruption de son siècle, en ce qu'on y avoit voulu justifier la Comédie. Or il n'y avoit alors que les Ouvrages d'Hedelin pour la Comédie qui avoient paru en 1657.

En la même année 1657. M. le Curé de saint Germain de l'Auxerrois à Paris, consulta les Docteurs de Sorbonne sur les

## P R E F A C E.

Comédies ; il fut décidé qu'il y avoit poché mortel, & pour les Comédiens, & pour ceux qui y contribuent : L'on verra cette décision dans la Section 6. du Chap. 4. de cet Ouvrage.

Monsieur le Prince de Conti, qui avoit fréquenté les Théâtres avant sa conversion, & qui savoit les maux qu'ils causent, se crut obligé d'écrire contre la Comédie ; ce qu'il fit d'une manière savante, & avec une pressante. On trouve dans l'Ouvrage de ce pieux Prince, avant de preuves de son zèle que de la beauté de son esprit. Il donna ordre, peu de mois avant son décès, à M. de Noësin, de faire imprimer ce Traité ; ce que ce Docteur occupa en 1666.

Le public fut surpris de voir paraître dans la même année une Apologie de la Comédie, par un Livre intitulé, Dissertation sur la condamnation des Théâtres, dont on a écrit qu'Hadelin étoit encore l'Auteur. M. de Noësin se crut obligé de défendre le Traité de Monsieur de Prince de Conti contre la Comédie, qu'il venoit de donner au public. C'est pourquoy il composa un Livre en 4°. plein de preuves & de faits les plus solides que l'on puisse désirer. Cet Ouvrage a pour titre, Défense

## P R E F A C E.

du Traité de M. le Prince de Conti ;  
touchant la Comedie , Ou Réfutation  
de la Dissertation sur la condamnation  
des Théatres. Ce Livre a esté imprimé  
en 1671.

Il parut en 1672. une autre piece con-  
tre la Comedie , qui se trouve dans l'Édu-  
cation Chrétienne des Enfans , selon  
les maximes de l'Écriture & les Instru-  
ctions des saints Peres de l'Eglise , avec  
un petit Traité contre les Chançons. Mon-  
sieur l'Abbé Fleury a aussi dit quelque  
chose de la Comedie , dans son Livre des  
Mœurs des Chrétiens , imprimé en 1682.

On n'avoit point vû de Réponse à tous  
ces savans & solides Ecrits contre la Co-  
medie , & on ne croyoit pas que personne  
osât mettre la main à la plume pour la  
défendre. Cependant après plus de vingt  
années de silence , un Particulier a entre-  
pris de justifier la Comedie par une Let-  
tre qu'on a voulu faire passer pour une  
Réponse faite au sieur Boursault , Auteur  
d'un Volume de Pièces de Théâtre , qui  
feint d'avoir consulté un Théologien illu-  
stre par sa qualité & par son mérite , pour  
sçavoir si la Comedie peut être permise ,  
ou si elle doit être absolument défendue.  
Ce Théologien prétendu , ( je l'appelle

## P R E F A C E.

consist, parce que le Pere Caffaro Théatin, qu'on disoit être Auteur de cette Lettre, la désavouée, ) veut justifier la Comedie par des passages de saint Thomas. Il fait aussi ses efforts pour établir que les saints Peres n'ont condamné les Spectacles des Payens, qu'à cause de la seule idolâtrie. Je feray voir le contraire dans cet Ouvrage.

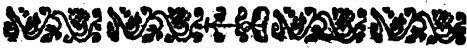
La Lettre de ce prétendu Théologien ayant paru à Paris durant le Carême, plusieurs Prédicateurs zelez pour le salut des ames, persuadés qu'ils devoient s'opposer à tout ce qui pouvoit leur nuire, déclamerent contre cette Lettre; les uns faisant voir que la Comedie avoit toujours esté condamnée, d'autres que l'Auteur de cette Lettre est un faux Théologien: Il y en eût même un, qui dit que cette Lettre meritoit le feu, & que l'Auteur en devoit faire une penitence publique.

On a fait aussi au Seminaire de saint Magloire des Peres de l'Oratoire, plusieurs Conférences publiques contre la Lettre de ce Théologien. Les Auteurs ne sont pas demeurés dans le silence; car on a vu plusieurs Ouvrages contre cette Lettre.

Il y a eu deux autres Traitez faits en ce siecle contre la Comedie, sçavoir celui

## P R E F A C E.

de François Marie del Monacho Sicilien, & un du Pere Ottonelli Jesuite Italien. Je vais donner l'Abregé & le caractere de chacun de ces Ouvrages, avec toute l'exactitude que l'on peut souhaiter, afin de les conserver plus facilement à la posterité.



HISTOIRE ET ABREGÉ

D E S

OUVRAGES LATINS ;

ITALIENS ET FRANCOIS,

POUR ET CONTRE

LA COMEDIE ET L'OPERA.

---

CHAPITRE. I.

*Abregé de la Doctrine de l'Ecriture Sainte,  
des Conciles & des Peres de l'Eglise,  
touchant la Comedie.*

**J**E commence cet Abregé par celui des passages de l'Ecriture Sainte, des canons des Conciles, & des Ouvrages des Saints Peres contre les Spectacles, parce que c'est le fondement de tout ce qui a été écrit sur cette matiere.

Je feray cette Tradition courte, & en même temps raisonnée, pour ne pas

A

*Et Histoire & Abregé des Ouvrages*  
copier ceux qui en ont fait avant moy ,  
& pour ne pas fatiguer les Lecteurs que  
les longs ouvrages rebutent.

Si je faisois une longue Dissertation ,  
j'aurois ramassé toutes les maximes de  
l'Ancien & du Nouveau Testament ,  
par lesquelles le Saint Esprit nous a  
donné des armes pour combattre la Co-  
medie. Je me contenteray d'en rap-  
porter les plus importantes.

Nous lisons dans le chapitre quatrième  
des Proverbes v. 23. *Appliquez-vous*  
*avec tout le soin possible à la garde de voire*  
*cœur , parce qu'il est la source de la vie.*  
Dans l'Ecclesiastique , chap. 3. v. 27.  
*Celuy qui aime le peril , y perira.* Et dans  
le chap. 9. v. 8. *Deiournez vos yeux*  
*d'une femme parée , & ne regardez pas cu-*  
*rieusement une beauté étrangere.* v. 9. *Plu-*  
*sieurs se sont perdus par la beauté de la fem-*  
*me , & la passion s'allume comme un feu*  
*en la regardant.*

En Saint Mathieu , chap, 5. v. 28. *Qui-*  
*conque regardera une femme avec un mauvais*  
*désir , a déjà commis l'adultere dans son*  
*cœur.* Chap, 18. v. 6. *Si quelqu'un est*  
*un sujet de chute & de scandale à un de*  
*ces petits , qui croient en moy ; il vaudroit*  
*mieux pour luy qu'on luy pendit au col une*

*pour & contre la Comedie & l'Opera* 3  
de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on  
le jettât au fond de la mer. Dans l'Épître  
aux Ephésiens, chap. 5. v. 3. Qu'on n'en-  
tende pas seulement parler parmy vous de  
fornication ny de quelque impureté que ce  
soit, ny de l'avarice. v. 4. Qu'on n'y entende  
point de paroles deshonestes, ny de folles,  
ny de bouffonnes; ce qui ne convient pas à  
vôtre vocation; mais plutôt des paroles d'a-  
ctions de grâces.

Or il faut convenir, qu'on ne peut  
aller à la Comedie sans exposer son cœur  
au peril de la tentation, au lieu de le  
conserver avec soin; on y regarde avec  
une entière liberté, des femmes qui font  
tous leurs efforts pour plaire; & pres-  
que toutes reüssissent, car on sçait leur  
conduite. Un Chrétien peut-il estre at-  
tentif à la suite d'une intrigue d'amour,  
qu'on infinuë par des expressions d'au-  
tant plus dangereuses, qu'elles sont plus  
spirituelles & plus agréables, sans que  
ce mal s'imprime dans son esprit &  
dans son cœur? N'y a-t-il pas sou-  
vent des équivoques, des paroles bouf-  
fonnes? Par consequent ces passages que  
j'ay rapportez, suffisent pour faire voir  
qu'on trouve des armes dans l'Écriture  
Sainte pour combattre les Comedies.



#### 4 Histoire & Abregé des Ouvrages

quoy qu'elles ne contiennent ni idolatrie, ni impureté grossiere.

Je passe aux Conciles de l'Eglise.

Le Canon 62. du Concile d'Elvire, tenu l'an 305. porte : Si les Comediens

veulent embrasser la Foy Chrétienne,

nous ordonnons qu'ils renoncent auparavant à cet exercice, & qu'ensuite ils y

soient admis, de sorte qu'ils n'exercent

plus leur premier métier : que s'ils con-

treviennent à ce Decret, qu'ils soient

chassez & retranchez de l'Eglise. Le Ca-

non 67. du même Concile ajoute : Il

faut défendre aux femmes & aux filles

Fidelles ou Catechumenes, d'épouser

des Comediens : que s'il y en a qui en

épousent, qu'elles soient excommuniées.

Le Canon 5 du 1. Concile d'Arles, tenu

l'an 314 s'explique en ces termes : Quant

aux Comediens, nous ordonnons qu'ils

soient excommuniez tant qu'ils feront

ce métier. Le 2. Concile d'Arles, tenu

en 452. a renouvelé le Canon précédent.

Le 6. Concile general, tenu à Constantinople en 680. condamne les Comedies & les Danses qui se font sur le theatre, & prononce contre les contrevenans, si c'est un Ecclesiastique, qu'il

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* 5  
soit depolé ; & si c'est un Laïque , qu'il  
soit excommunié. On voit que ce Con-  
cile ordonne les mesmes peines que les  
precedens ; cependant il est certain que  
l'Idolatrie ne paroissoit plus sur les théa-  
tres , dans l'intervalle du temps qui  
s'est passé jusques à ce Concile.

Le Concile de Bourges , tenu l'an 1584.  
Canon 4. commande expressement aux  
Chrétiens de fuir les danses , les Come-  
dies & les mascarades.

Dieu a inspiré aux Princes d'entretre-  
nir cette défense par leurs Loix , puis  
que Philippes Auguste dans le 12 Siecle,  
chassa de sa Cour les Comediens , au  
rapport de Dupleix Historien. Nous  
lisons dans l'Office de S. Louïs , du Bré-  
viaire de Paris ; que ce Saint Prince  
chassa de son Royaume les Bateleurs &  
les Joueurs de farce. Il n'y avoit point  
encore sous son Regne de Comediens  
en France.

Depuis qu'on n'a plus tenu de Conciles,  
les Evêques ont conservé cette disci-  
pline contre la Comedie , par leurs Sy-  
nodes & par leurs Rituels.

Saint Charles Boromée a fait compo-  
ser un Livre particulier contre la Co-  
medie, où l'Auteur dit que les Come-

*8 Histoire & Abregé des Ouvrages*

dies sont mauvaises , au moins à cause des circonstances qui les accompagnent , & de leurs effets ; c'est pour cela qu'elles sont défenduës. Ce Livre a esté traduit en François , & Imprimé à Thoulouze en 1662.

Le Rituel de Châlons en Champagne de 1649. défend de recevoir pour parreins au Baptême, les Comédiens. M. Jean de Gondy Archevêque de Paris , declara dans son Synodicon en 1624. qu'il faloit priver les Comédiens de l'usage des Sacremens , & de la sepulture Ecclesiastique. M. de Harlay Archevêque de Paris l'a fait imprimer en 1674. Le Rituel de Paris , imprimé en 1654. porte la même défense.

Je ne rapporteray point les termes dont se servent les Rituels de Sens , d'Alet , de Langres , de Coutances , de Bayeux , de Rheims ; mais tous ces Rituels ordonnent les mêmes peines contre les Comédiens. Il y a des Rituels particuliers , qui excommunient ceux qui assistent aux Spectacles les jours de Fêtes & de Dimanches , pendant le Service divin ; c'est ce qu'on publie au Prône de tous les Dimanches , dans toutes les Paroisses de Paris , pour fai-

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* 7  
re souvenir les peuples, que c'est encore un plus grand peché d'assister aux Spectacles les jours de Fêtes, pendant le Service divin.

Aussi pour empêcher les fideles de Paris, de se laisser entraîner par les compagnies aux Spectacles, on chante des Vespres du saint Sacrement, pendant le temps que l'on represente ces Spectacles; & c'est pour cette raison, qu'on appelle ces Vespres, des Saluts.

Cét Abregé des Conciles, des Synodes & des Rituels, doit convaincre que l'Eglise a toujors condamné & condamne encore à present les Comedies de ce siecle, comme celles des siecles passez; qu'elle les regarde comme de tres-grands desordres, puis qu'elle employe contre les Comediens, les peines les plus rigoureuses, sçavoir, l'excommunication, la privation de l'usage des Sacremens, même à la mort, & ensuite de la sepulture Ecclesiastique: en quoy elle renouvelle la plus grande severité des premiers siecles, puis qu'elle met les Comediens au rang des blasphemateurs, des concubinaires & des usuriers publics.

On peut conclure de tout cela, que ceux qui disent qu'il est permis d'aller à

8 *Histoire & Abregé des Ouvrages*

la Comedie , se moquent & méprisent les censures de l'Eglise , puis qu'ils entretiennent par leur presence & par leur argent , les Comediens dans la désobeissance à l'Eglise , & contribuent autant qu'il est en eux à leur damnation.

Quant à la Tradition des Peres de l'Eglise , je m'arresteray seulement à ceux des premiers siecles , particulièrement à Tertulien, S. Cyprien, S. Jean Chrysostome, S. Basile, S. Ambroise, & S. Augustin , parce qu'on veut abuser de quelques expressions de ces Peres , pour en conclure qu'ils n'ont condamné les Spectacles qu'à cause de l'Idolatrie , ou des representations honteuses & impudiques

Je conviens que ces Saints Peres ont condamné les Spectacles par ces deux motifs ; mais je pretens qu'ils les ont de plus condamnés pour d'autres désordres, qui se trouvent dans les Opera & les Comedies de nôtre siecle.

Je commenceray par Tertulien , dans son Livre des Spectacles , chapitre 4. où il s'exprime en ces termes : Peut-on dire que les Spectacles ne sont pas défendus dans la sainte Ecriture , puis qu'elle condamne toute sorte de concupiscence ? Car comme la Concupiscence comprend

l'avarice, l'ambition, la gourmandise, „  
la luxure; elle comprend aussi la volupté: „  
Or les spectacles sont une espece de vo- „  
lupté. „

Par là l'on voit que cet ancien Pere  
condamne les Spectacles, à cause de la  
volupté, qui est un motif different de  
l'Idolatrie. Il se sert encore d'un autre  
motif, pour détourner les Fidelles des  
Spectacles; c'est dans le chap. 25 du mê-  
me Livre, où il parle de la maniere sui-  
vante : Un homme pensera t'il à Dieu „  
dans ces lieux où il n'y a rien de Dieu? „  
Apprendra t'il à être chaste, lors qu'il se „  
trouve tout transporté, & comme en- „  
yvré du plaisir qu'il prend à la Come- „  
die? Il n'y a rien de plus scandaleux „  
dans tous les Spectacles, que de voir avec „  
quel soin & quel agrément, les hom- „  
mes & les femmes y sont parez : l'ex- „  
pression de leurs sentimens conformes „  
ou differens pour approuver, ou pour „  
desapprouver les choses dont ils s'en- „  
tretiennent, ne servent qu'à exciter dans „  
leurs cœurs des passions déreglées. Enfin „  
nul ne va à la Comedie qu'à dessein d'y „  
voir & d'y estre vû. Le même Tertulien „  
presse les Chrétiens de fuir les Théâtres, „  
par les perils auxquels ils s'exposent, sur

la fin du chap. 27 où il suppose que tout ce qui se passe à la Comédie, soit genereux, honneste, harmonieux, charmant & subtil : Regardez tout cela, dit-il, comme un breuvage de miel dans une coupe empoisonnée, & considerez qu'il y a plus de péril à se laisser emporter à la volupté, qu'il n'y a de plaisir à s'en rassasier.

Saint Cyprien, dans le Traité des Spectacles qu'on luy attribüe, a suivy les maximes de Tertulien. Voicy ses paroles : Que diray-je des vaines, & inutiles occupations de la Comédie, & des grandes folies de la Tragedie ? Quand même ces choses ne seroient pas consacrées aux idoles, il ne seroit pas néanmoins permis aux fidelles Chrétiens, d'en estre les acteurs, ni les spectateurs ; & quelques innocentes qu'elles fussent, ce ne seroit toujourns qu'un déreglement de vanité, qui ne convient point à ceux qui font profession du Christianisme. Nous devons garder soigneusement nos yeux & nos oreilles. On s'accoutume facilement aux crimes dont on entend souvent parler. L'esprit de l'hōme ayant une pente au mal, que ne fera-t-il pas, s'il est encore porté par les exemples des

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* 11  
vices de la chair, auxquels la nature se  
laisse aller si aisement? Ce passage fait  
assez voir les sentimens de saint Cyprien  
sur les Spectacles.

Saint Basile dans son Hom. 4. in  
*Hexameron*, condamne de mesme les  
Chançons de l'Opera: Ils vont, dit-il,  
avec ardeur, écouter certaines chançons  
qui ne respirent que la mollesse, & qui  
ne tendent qu'à corrompre les mœurs,  
& qui font naître dans l'esprit des au-  
diteurs déjà assez dereglez d'eux mêmes,  
toute sorte d'impuretez, d'une maniere  
qu'ils nè peuvent jamais se rassasier de  
ces chançons.

Je m'étendray d'avantage sur les pas-  
sages de saint Jean Chrysostome, parce  
qu'il expose & ses sentimens, & la dis-  
cipline de l'Eglise sur la Comedie.

Ce saint Docteur examine d'abord,  
dans l'Homelie 15. au peuple d'Antio-  
che cette question, si c'est un peché  
d'aller à la Comedie, par ces paroles:  
Plusieurs s'imaginent qu'il n'est pas cer-  
tain que ce soit un peché de monter sur  
le Théâtre, & d'aller à la Comedie:  
mais quoy qu'ils en pensent, il est cer-  
tain que tout cela cause une infinité de  
maux; car le plaisir que l'on prend



aux spectacles des Comedies, produit  
 l'impudence, & toutes sortes d'incon-  
 tinences. D'ailleurs nous ne sommes pas  
 seulement obligez d'éviter le peché ;  
 mais nous devons encore éviter les cho-  
 ses mêmes qui nous paroissent indiffe-  
 rentes, & qui portent insensiblement au  
 peché : car comme celuy qui marchant  
 sur le bord d'un precipice, quoy qu'il  
 n'y tombe pas, ne laisse pas d'être dans la  
 crainte, & qu'il arrive souvent que la  
 crainte le trouble & le fait tomber dans  
 ce precipice : de même celuy qui ne s'é-  
 loigne pas du peché, mais qui en est  
 proche, doit vivre dans l'apprehension ;  
 car il arrive souvent qu'il y tombe.

Ne peut-on pas dire la même chose de  
 nos Comedies ? Y a-t-il moins de dan-  
 ger ? N'y a-t-il pas de funestes exemples  
 de plusieurs personnes, dont la reputa-  
 tion étoit hors d'atteinte, & qui ont  
 levé le masque à force d'aller au Théâtre ?

Dans l'Homelie 3. de David & de  
 Saül, ce Saint nous donne un échantil-  
 lon de l'exaëtitude de la discipline, &  
 de la penitence de son siecle : écoutons-  
 le avec attention : Je croy que plusieurs  
 de ceux qui nous abandonnerent hier,  
 pour aller aux Spectacles, sont aujourd' huy

d'huy presens ; je voudrois les recon-  
noître publiquement , afin de leur in-  
terdire l'entrée de ces Lieux sacrez , non  
pas pour les laisser toujors dehors ; mais  
pour les rappeler après leur amande-  
ment. Comme les peres chassent de leurs  
maisons & de leurs tables leurs enfans  
qui se laissent emporter à la débauche ,  
non pour les en bannir éternellement ;  
mais pour les faire devenir meilleurs par  
cette correction ; les Pasteurs en usent  
de même , lors qu'ils separent les bre-  
bis galeuses d'avec les autres , afin qu'é-  
rans gueries de leurs maladies , elles re-  
tournent avec celles qui sont saines sans  
aucun peril : car autrement , s'ils les  
laissoient parmy les autres , elles infecte-  
roient tout le troupeau. C'est pour ce  
sujet que je voudrois pouvoir recon-  
noître ces personnes ; mais encore qu'el-  
les nous soient inconnuës , elles ne peu-  
vent néanmoins se dérober aux yeux du  
Verbe éternel : j'espere qu'il touchera  
leur consciences , & qu'il leur persua-  
dera de sortir volontairement , leur fai-  
sant connoître qu'il n'y a que ceux qui  
se portent à faire penitence , qui soient  
veritablement dans l'Eglise. Au contrai-  
re , ceux qui vivans dans le déreglement

14. *Histoire & Abregé des Ouvrages.*

demeurent dans nostre communion ,  
quoy qu'ils soient icy presens de corps ,  
ils en sont néanmoins separez plus ve-  
ritablement que ceux qu'on a mis de-  
hors , de sorte qu'il ne leur est pas en-  
core permis de participer à la sainte  
Table. Car ceux qui selon les Loix di-  
vines ont esté chassez de l'Eglise & de-  
meurent dehors , donnent par leur con-  
duite quelque bonne esperance , qu'après  
s'estre corrigez des pechez pour lesquels  
ils ont esté chassez de l'Eglise , ils y ren-  
treront avec une conscience pure. Mais  
ceux qui se souillent eux-mêmes , & qui  
étans avertis de se purifier des tâches  
qu'ils ont contractées avant que d'en-  
trer dans l'Eglise , se conduisent avec  
impudence , ils aigrissent l'ulcere de leur  
ame , & rendent leur mal plus grand ;  
car il y a bien moins de mal à pecher ,  
que d'ajouter l'impudence au crime qu'on  
a commis , & de ne vouloir pas obeir aux  
ordres des Prêtres. On me dira , Le pe-  
ché que ces personnes ont commis , est-  
il si grand , qu'il merite qu'on leur inter-  
dise l'entrée des lieux sacrez ? Je ne vous  
declareray pas leur crime par mes dis-  
cours ; mais par les propres paroles de  
celuy qui doit juger toutes les actions

des hommes : Celuy , dit-il , qui verra  
une femme avec un mauvais désir , a déjà  
commis l'adultere dans son cœur. Si une  
femme négligemment parée , qui passe  
par hazard dans la place publique , blesse  
souvent par la seule vûë de son visage  
celuy qui la regarde avec trop de curio-  
sité ; ceux qui vont aux Spectacles non  
par hazard , mais de propos deliberé , &  
avec tant d'ardeur , qu'ils abandonnent  
l'Eglise par un mépris insupportable pour  
y aller ; ceux qui regardent ces femmes  
infames , auront-il l'impudence de dire  
qu'ils ne les voyent pas pour les desirer ,  
lors que les paroles , les voix , les chants  
impudiques & tendres les portent à la  
volupté ? Car si en ce lieu où l'on chan-  
te les Pseaumes , où l'on explique la  
parole de Dieu , où l'on craint & res-  
pecte sa divine Majesté , la concupis-  
cence ne laisse pas de s'y glisser secretem-  
ent dans les cœurs comme un subtil  
larron : ceux qui sont toujours à la Co-  
medie , où ils ne voyent & n'entendent  
rien de bon , comment pourront-ils sur-  
monter la concupiscence ? C'est pour-  
quoy je prie & conjure ces personnes de  
se purifier par la Confession , par la Pe-  
nitence & par tous les autres remedes

## 16 Histoire & Abregé des Ouvrages

salutaires , des pechez qu'ils ont contractez à la Comedie , afin qu'ils puissent estre admis à entendre la parole de Dieu. Car ces pechez ne sont pas médiocres , puis qu'on y voit des femmes qui ont perdu toute honte , qui paroissent hardiment sur un Théâtre devant le peuple , qui ont fait une étude de l'impudence , qui par leurs regards & par leurs paroles repandent le poison de l'impudicité dans les yeux & dans les oreilles de tous ceux qui les regardent & qui les écoutent : enfin tout ce qui se fait dans toutes ces representations malheureuses ne porte qu'au mal ; les paroles , les habits , le marcher , la voix , les chants , les regards des yeux , les mouvemens du corps , le son des instrumens , les sujets même & les intrigues des Comedies , tout y est plein de poison , tout y respire l'impureté. Toutes ces choses devroient donc porter ceux qui les voyent , non pas à rire , mais à pleurer. Mais je vous montreray , me direz-vous , des personnes à qui ces Jeux n'ont point fait de mal. N'est-ce pas un assez grand mal que d'employer si inutilement le temps , & d'être aux autres un sujet de scandale ? Quand vous ne seriez pas blessé de ces

representations , n'est-ce rien que vous  
y ayez attiré les autres par vôtre exem-  
ple ? Comment donc êtes vous innocent,  
puis que vous êtes coupable du crime  
des autres ? Tous les désordres que cau-  
sent parmy le peuple ces hommes cor-  
rompus & ces femmes prostituées ,  
retombent sur vous : car s'il n'y avoit  
point de Spectateurs de Comedies , il  
n'y auroit ni Comediens , ni Acteurs ;  
ainsi ceux qui les representent & ceux  
qui les voyent , s'exposent au feu éter-  
nel. C'est pourquoy quand vous seriez  
assez chaste pour n'estre point blessé par  
la contagion de ces Jeux , *ce que je croy*  
*impossible* , vous ne laisseriez pas d'estre  
severement puni de Dieu , comme étant  
coupable de la perte de ceux qui vont  
voir ces folies , & de ceux qui les repre-  
sentent sur le Théâtre. Je laisse faire  
de bonne foy l'application de tout ce  
discours de saint Jean Chrysostome :  
n'est-ce pas une peinture de nos Come-  
dies , & une reponse à toutes les excu-  
ses de nôtre siecle ? Je ne rapporteray  
rien icy de saint Ambroise & de saint  
Augustin , parce que j'en parleray dans  
la suite.

CHAPITRE II.

SECTION PREMIERE.

*In Actores & Spectatores Comediarum  
Paranesis.* Autore Francisco Maria del  
Monacho Siculo &c. Patavii 1630.

**O**N trouve dans la Bibliothèque du Roy cét Ouvrage Latin, dont le titre signifie en François, *Avertissement aux Acteurs & aux Spectateurs des Comedies*; composé par François Marie del Monaco Sicilien de la Ville de Drapano, Docteur en Théologie, de la Congregation des Clercs Reguliers, imprimé à Padoüe en 1630. Il est divisé en trois parties, dont la premiere contient sept Classes.

La premiere Classe, est un petit Abrégé des autoritez de l'Écriture Sainte, sans reflections. Il cite entr'autres les paroles de l'Ecclesiastique chapitre 9. v. 4. *Ne vous trouvez pas souvent avec une femme qui danse, & ne l'écoutez pas, de peur que vous ne perissiez par la force de ses charmes.* Et les passages de saint Matthieu chapitre 14. & de saint Marc chap.

6. où il est marqué que le martyre de saint Jean-Baptiste a esté la recompense de la Danse.

La seconde Classe, est un Recueil des Conciles contre les Spectacles : mais comme il est court, nous en donnerons un plus étendu dans le chapitre suivant.

La troisieme Classe, est une longue Tradition des saints Peres. Il la finit par le B. Laurent Justinien Patriarche de Venise, qui dit dans son Livre de la chaste alliance du Verbe & de l'ame, Chapitre 4. que ceux qui vont aux Spectacles, seront tourmentez par le feu de l'enfer.

La quatrième Classe, est un Abregé des Théologiens qui ont écrit contre les Spectacles. Il commence par saint Thomas, dont il cite trois passages qu'il soutient estre autant de condamnations des Théatres; je les rapporteray dans le Chapitre 4 Sect. 7. parce qu'ils y seront fort éclaircis. Il cite ensuite le Cardinal Cajetan, saint Antonin Archevêque de Florence, Paludanus, Durandus, Silvester, qui ont sous censuré les Comedies.

Des Auteurs Thomistes, il passe aux Jésuites, & il cite Sanchez Livre 9.



disp. 46. n. 42. Mendoza quest. 9. Scholaf. 6. 11. Reginald Livre 22 chap. 1. sect. 4. Tous ces Jesuites soutiennent que les Comedies de ce siecle sont dangereuses pour la pureté. Les Franciscains ne sont pas oubliez : Gabriel Biel savant Cordelier, in. 4. dist. 15. q. 13. art. 3. dubio 3. s'explique en ces termes. *Quisquis delectatur in peccato mortali, peccat mortaliter praesertim in illis quae sunt mala, non quia prohibita, sed quia essentialiter includunt turpitudinem, quales sunt omnino Comedia nostri temporis; ex Apost. ad Rom. 1. Non solum facientes sed & facientibus consentientes digni sunt morte.* Quiconque se réjouit d'une action qui est peché mortel, peche mortellement; particulièrement dans les choses qui sont mauvaises par elles-mêmes, & non pas parce qu'elles sont défenduës; telles sont les Comedies de nôtre siecle, car selon l'Apôtre Rom. 1. *Non seulement ceux qui font le mal sont dignes de mort, mais ceux qui approuvent ceux qui le font.* Or c'est approuver la Comedie que d'y assister, & d'en faire son plaisir. Alexandre de Halés 2. p. q. 149 memb. 3. & Angelus de Clavasio in summa V. Ludis. n. 3. ces deux savans Cordeliers decif

dent aussi qu'il y a peché mortel pour ceux qui vont à la Comedie.

Marcël Mégal Clerc Regulier Theatin, dans l'Abregé de son Institution. n. 16 p. 166 de l'édition de Modene. *Mortaliter peccat, qui in Comadiis aut alibi verba dixerit ad lasciviam & fornicationem insitantia, licet ludicrè & tantum ob animi relaxationem. Mortalis etiam criminis res sunt, qui voluntariè ea audiunt, quamvis ea audiant absque sensuali delectatione & tantum animi gratiâ.* On voit par ces paroles, que Marcël Megal un des Religieux Théatins les plus éclairés, décide que c'est un peché mortel, de dire dans les Comedies ou ailleurs, des paroles qui portent à l'impureté & à la fornication, quoy qu'on les dise pour rire & pour relacher l'esprit; & que ceux qui les écoutent pechent mortellement, quoy qu'ils les entendent sans sentir un plaisir sensuel & seulement par recreation.

La cinquième Classe, est une Exposition des sentimens des Jurisconsultes, qui comparent les Comediens à des chasseurs dangereux par leurs pièges, puis qu'ils tiënt les ames par leurs discours tendres, comme les chasseurs tiënt les

bêtes à la chasse ; ils sont aussi de l'avis que la Comedie est défendue, & que d'y assister c'est un péché mortel.

La sixième Classe, contient les sentimens des savans Payens, sçavoir, de Platon, d'Aristote, de Senecque, de Valere Maxime, de Suetone, de Corneille Tacite, qui ont tous declamé contre les Spectacles, & ont fait voir qu'ils étoient contraires à l'honnêteté des mœurs.

La septième Classe, est un Recit des punitions tragiques que Dieu a fait sentir à ceux qui assistoient aux Spectacles. Elles sont tirées de Tertulien, des Dialogues de saint Gregoire le grand, & de plusieurs autres Auteurs. Nous en dirons quelque chose dans le Chapitre 3. Sect. 4.

La seconde partie de cet Avertissement de François del Monacho, est employée à examiner trois propositions. Dans la premiere, l'Auteur examine si les Comedies de ce siècle peuvent passer pour honnestes. Il commence par la définition des Comedies deshonestes : Ce sont celles, dit-il, où les hommes & les femmes s'entretiennent des intrigues d'amour, dansent au son des chansons les

plus tendres, & donnent publiquement des leçons d'un crime qu'on n'ose commettre qu'en secret, tant ce crime est honteux; les entretiens n'en peuvent donc pas passer pour honnestes; & quoy que la corruption du siecle les tolere, ils n'en sont pas moins criminels. C'est pour cela que les saints Peres ont tant declamé contre les Spectacles, comme on voit dans leurs passages, rapportez dans le Chapitre precedent.

La seconde proposition regarde les Comediens, s'ils pechent mortellement en jouant la Comedie. Del Monacho assure que tous les Auteurs qu'il a lû sur ce sujet, sont du sentiment qu'il y a peché mortel pour les Comediens, parce qu'ils disent des paroles équivoques, & se servent d'expressions tendres; parce que les femmes jouent avec les hommes sur le Théâtre; parce qu'on y traite des intrigues d'amour; parce que quoi qu'on les dise reformées on les rend agreables, & ainsi opposées à la pureté du cœur, commandée aux Chrétiens. Peut-on accorder la pureté avec ces idées sales? Est-ce là se faire violence pour ravir le Ciel?

Il autorise cette proposition par Richard de saint Victor, qui prouve qu'il

## 24 *Histoire & Abregé des Ouvrages*

Y a peché mortel dans une action, lors que Dieu est offensé grièvement, lors qu'on fait tort au prochain & à soy-même : Or les Comediens font ces trois maux, ils choisissent les plus belles Comediennes qu'ils peuvent trouver, ils les parent magnifiquement avec le fard & l'artifice ; leurs paroles, leurs postures, leurs danses & leurs chansons portent à l'impureté. Là les jeunes gens se corrompent, les filles se familiarisent avec l'amour profane, dont ils entendent si agréablement parler. Enfin les Conciles les ont excommuniez : or on n'excommunie pas pour un peché veniel, mais seulement pour un peché mortel considerable & scandaleux.

La troisième proposition que cet Auteur s'applique à bien examiner, est conçüe en ces termes : Si ceux qui assistent aux Spectacles pechent mortellement. Il prouve l'affirmative à cause du scandale, à cause du danger du peché, à cause de leur participation aux paroles des Comediens qu'ils écoutent avec plaisir, qu'ils approuvent, qu'ils admirent, qu'ils soutiennent par leur autorité, par leur argent, par leur presence ; car les Comediens pechans mortellement en jouant  
la

la Comédie, on ne peut estre témoin, approbateur, protecteur de cette action criminelle sans estre complice. L'Auteur se sert de la raison des excommunications fulminées par les Papes contre les duellistes & leurs témoins, parce qu'ils sont approbateurs du duel, qui est un peché mortel & scandaleux. La justice des hommes punit les témoins d'un vol, & d'un assassinat, qui ont loué & qui n'ont pas dénoncé le criminel.

Del Monacho repond ensuite à l'excuse ridicule de ceux qui disent : Quand j'en irois pas à la Comédie, on ne laisseroit pas de la jouer. Un voleur seroit-il absous par la même excuse ? N'est-ce pas y contribuer autant qu'il est en soy, que d'assister aux Comedies ? Car donner son argent aux Comediens, c'est pratiquer ce que le Saint Esprit condamne par ces paroles du Ps. 49. *Vous mettiez votre bien avec les adulteres.* Donner aux Comediens c'est un grand crime, selon saint Augustin ; c'est une espece d'idolatrie selon saint Jérôme. Aussi l'Auteur rapporte un endroit de Lampridius, qui loue l'Empereur Severe de n'avoir rien donné aux Comediens de son temps. Il ajoute que si l'argent

26 *Histoire & Abrogé des Ouvrages*

que les spectateurs donnent aux Comediens les rend coupables, le scandale que leur mauvais exemple cause, sert à rendre leur assistance plus criminelle; c'est ce qu'il prouve par un passage de saint Jean Chrysostome, cité dans le Chapitre precedent,

Del Monacho n'oublie pas le danger où s'expose le spectateur des Comedies; il prétend que la Comedie est une occasion prochaine du peché mortel; son raisonnement est solide, le voicy. Toute action qui fait tomber souvent dans le peché mortel le plus grand nombre des personnes qui la pratiquent, est une occasion prochaine de peché mortel. Or il est certain que la Comedie excite des desirs, & fait tenir des discours criminels à presque tous les jeunes gens spectateurs des Comedies, & qui en font le plus grand nombre, Donc c'est une occasion prochaine de peché mortel; or saint Charles veut qu'on refuse l'absolution à ceux qui ne veulent pas quitter l'occasion prochaine, & qu'on la differe à ceux qui ne peuvent pas la quitter.

Il appuye toute cette Doctrine sur ces paroles de David: *Heureux est celuy qui*

pour & contre la Comedie & l'Opera. 27  
 ne se laisse point aller au conseil des impies,  
 qui ne marche point dans la voie des pe-  
 cheurs, & qui ne s'assied point dans la chai-  
 re des moqueurs. Tertullien se sert de ce  
 verset du premier Psaume pour veri-  
 fier que l'Écriture sainte défend d'al-  
 ler aux Spectacles, comme elle défend  
 l'homicide, l'adultere & le vol. Mariana  
 Jesuite, au livre 3 *De Rege & Regis institu-  
 tione*, Cap. de Spectaculis, dit qu'on ap-  
 prouve les choses qui nous réjouissent,  
 & que nous nous laissons entraîner par le  
 poids de nôtre misere, à faire pis que nous  
 n'avons vû. Ce Jesuite conclut : *Censeo  
 ergo licentiam Theatri esse certissimam pes-  
 ste moribus Christianis*. J'estime donc que  
 la liberté qu'on se donne d'assister aux  
 Spectacles du Théâtre, est assurément  
 une peste pour les mœurs des Chrétiens.  
 Comitulus aussi Jesuite, lib. 5. Resp.  
 Moral. q. 11. raisonne ainsi : C'est com-  
 mettre un peché mortel, que de prendre  
 plaisir à une action qui est peché mortel,  
 ou qui ne se peut faire sans peché mor-  
 tel ; or les Comedies ne peuvent se repre-  
 senter sans peché mortel.

La troisieme partie de l'Ouvrage de  
 del Monacho, propose les raisons ap-  
 parentes des mondains pour défendre la



28 *Histoire & Abrégé des Ouvrages*

Comédie, & dont il fait voir le fort & le foible. La premiere est, que les Spectacles ne sont pas défendus dans le Decalogue. Il repond. 1°. Par l'explication de Tertullien sur le 1. Ps. cité cy devant. 2°. Par les vœux du Baptême, par lesquels nous avons renoncé au demon, au monde, & à ses pompes que les Théatres éralent. 3°. Par saint Jean Chrysostome, qui soutient que le commandement du Decalogue, *Non concupisces*, renferme la défense des Spectacles qui reveillent & qui excitent la Concupiscence.

La seconde raison tirée de l'infamie des Spectacles anciens, qui avoit porté les saints Peres à les condamner, est réfutée par les saints Peres mêmes qui les ont condamnez pour des raisons qui subsistent encore, comme on la fait voir.

La troisieme est, qu'il n'y a pas plus de mal à voir représenter les Comedies qu'à les lire. 1°. Il est dangereux de les lire, & l'on doit s'en abstenir. 2°. Il y a bien de la difference selon Cicéron & Quintilien, entre l'impression que fait la lecture d'un discours, & celle de la prononciation du même discours accompagné du son de la voix & des gestes.

La Comedie representée est encore accompagnée de la pompe du Théâtre, de la vûe des Comediens, de la magnificence des habits, des danses, des instrumens de musique; ce qui la rend aussi dissemblable de la lecture, qu'un corps vivant est different d'un corps mort qui a des yeux sans feu, des pieds sans mouvement, des membres sans action. Telle est la Comedie sur le papier; on y voit le corps des passions sans ame; mais il y a beaucoup de personnes d'un temperament si tendre, que la lecture des Comedies & des Romans les enflamme facilement: c'est pourquoy ces lectures sont défendues.

La 4<sup>me</sup>. raison est une idée de correction des mœurs que les Comediens ont voulu donner, pour justifier les Comedies. Mais il repond qu'on n'a jamais vû de conversion par la Comedie; Jesus-Christ ne nous a pas donné de tels maîtres de la vertu, &c. Ces Comedies divertissent les personnes dont elles critiquent les passions. L'on verra encore une autre reponse bien judicieuse dans la Section 8. du 4<sup>me</sup>. Chapitre suivant.

La cinquième, est une ignorance prétendue de la condamnation de la Co-

medie. Mais il répond. 1°. avec Sanchez, qu'il n'y a que l'ignorance invincible qui pourroit excuser : or il n'y a personne qui n'ait ouï parler qu'il y a des gens qui condamnent la Comedie. 2°. Il suffit d'avoir lû l'Evangile, pour estre convaincu que la Comedie ne peut pas s'accorder avec les maximes de ce Livre divin. 3°. Si on a trouvé des Docteurs favorables à la Comedie, c'est un malheur dont le Sauveur a menacé, en disant : *Si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse*, Matth. 15. v. 14. Del Monacho fait icy une belle morale aux Chrétiens qui aiment & qui cherchent des Confesseurs faciles & complaisans ; c'est la source des désordres du siecle. Il conclut avec saint Ambroise, qu'il faut que les Predicateurs prêchent, que les Confesseurs disent, & que les Auteurs écrivent contre les passions, quoy qu'ils connoissent l'opiniattreté des hommes.

La quatrième & dernière partie de l'Ouvrage de del Monacho, se réduit à trois remedes qu'il propose contre les maux causez par la Comedie. Le premier seroit de purger les Pièces du Théa-

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* 31.  
te; ce qui sera impossible, dit-il, tant  
que les hommes & les femmes y parle-  
ront d'amour.

Le second remede & le plus sûr, se-  
roit de chasser les Comediens : il ap-  
puye cét avis par celuy de Menochius,  
qui porte que les Princes & les Magi-  
strats sont obligez de faire leurs diligen-  
ces pour les chasser des Villes; & par  
celuy de saint Charles Boromée, qui dit  
la même chose en son 1. Concile de  
Milan, partie 2.

Le troisieme remede, est de Mariana  
Jesuite, au livre 3 de *Rege & Regis institu-  
tions, Cap. de Spectaculis*, qui croit qu'on  
doit publier la Doctrine contre la Co-  
medie, parce qu'il y aura toujourns quel-  
qu'un qui en pourra profiter, & qui pre-  
ferera son salut à un plaisir si dangereux.

---

## SECTION SECONDE.

*Ouvrages Italiens du Pere Ottonelli Jesuite.*

**I**L y a aussi dans la Biblioteque du  
Roy trois Volumes in 4°. contre la  
Comedie, écrits en Italien par le R. P.  
Jean Dominique Ottonelli Jesuite de la  
Ville de Tagnane en Italic.

### 32 *Histoire & Abregé des Ouvrages.*

Le premier volume, est un Ouvrage séparé des deux autres, intitulé, *De la moderation Chrétienne du Theatre*, imprimé à Florence en 1645. Le Pere Ottonelli y répond à l'Ouvrage d'un fameux Comedien Italien, appelé Nicolo Barbieri surnommé Beltrame, & à deux autres écrits de deux Comediens Italiens, nommez Cecchino & Andreino, surnommé Lelio. L'Ouvrage de ce Jesuite est divisé en deux parties. La premiere Partie contient quatre Chapitres, & chaque Chapitre plusieurs questions. Dans le 1. Chapitre il expose les raisons justificatives de la Comedie, rapportées par Beltrame, & il les combat par les Saints Peres, par les Théologiens, par les Casuistes, & par de forts raisonnemens. Je ne les rapporteray pas, parce que ce sont les mêmes principes & preuves que celles de del Monacho, auxquelles il a donné un tour tres-délicat & tres-agréable. Dans le 2. il propose les preuves du Comedien, pour autoriser l'usage de faire monter les femmes sur le Theatre, & les y faire parler d'amour; il met en poudre ces preuves, & établit solidement que cet usage est tres-criminel & tres-dangereux; ce qu'il

continuë de faire dans le Chapitre 3. où il estime ce point décisif contre la Comedie. C'est pourquoy dans le Chap. 4. il fait voir que cet usage est opposé à la pudeur du sexe, tres-dangereux pour les jeunes gens qui y assistent, & la source de beaucoup de désordres.

Dans la seconde Partie, il parle des Comedies peu modestes, & il les condamne. Il prouve que celles de ce siecle sont de ce caractere, parce que les femmes s'y entretiennent d'amour avec les hommes, ce que les saints Peres ont fait voir estre tres-mauvais & tres-dangereux; & que plusieurs endroits des saints Peres sont autant les censures des Comedies de nôtre siecle, que de celles de leur temps.

Le second Ouvrage du Pere Ortonelli Jesuite, qu'il a aussi intitulé, *De la modération Chrestienne du Theatre*, est aussi imprimé à Florence en 1652. & il la partagé en deux Volumes.

Le premier Volume contient trois Traitez. Le premier regarde les Comediens mercenaires, qui gagnent leur vie à jouer sur le Theatre des pieces d'amour avec des femmes, d'une maniere peu modeste; ce qu'il accuse estre une

profanation du Christianisme, & un métier injuste pour gagner de l'argent. Il faut remarquer que les Italiens ont deux sortes de Comédiens, sçavoir des mercenaires dont je viens de parler; & des domestiques, dont les Acteurs sont des personnes de famille qui ne gagnent pas d'argent à jouer. Ce Jesuite soutient que s'ils jouent avec des femmes des Pièces d'amour, ils ne peuvent pas estre excusés, puis que c'est le principe de la condamnation des Comédiens mercenaires.

Dans le second Traité, il étend les reponses qu'il avoit déjà fait à Beltrame. Dans le troisiéme, il donne des avis aux Charlatans, qui sont de ne pas tromper en vendant leurs Drogues. Il rapporte en détail leurs artifices, il leur défend de dire des paroles bouffonnes & mal honnestes pour attirer le peuple, & corrompre les jeunes gens qui les entendent.

Le second Volume est divisé en quatre Chapitres. Dans le premier il examine les motifs qui doivent porter les Prédicateurs & les Confesseurs, à faire des instances pour obtenir la modération du Théâtre; ces motifs sont le zele

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* 35  
pour le salut des ames , & les desordres que les Théâtres causent. Dans le second Chapitre , il continuë la necessité de ces instances auprès des Superieurs. Dans le troisieme Chapitre , il nomme les Superieurs auxquels il faut s'adresser, sçavoir les Papes , les Prélats & les Princes; il conclut qu'il seroit & plus sûr , & plus utile de défendre absolument les Spectacles , que d'entreprendre de les moderer : car pour moderer & purifier les Spectacles , il faut bannir les expressions tendres , & les sujets qui regardent l'amour des femmes.

La coûtume du pais où il écrit , luy fait sentir la difficulté de faire recevoir la verité de ces maximes ; il montre ces veritez Chrétiennes qu'il a découvert dans les bonnes sources , par l'organe des Auteurs & des passages pleins d'érudition.

Il fait parler en sa place le Pere Adam Contzen en ces termes: *Affectum amantis numquam verbis aut gestibus expriment , ne eo quidem sine , ut calamitosus exitus impudicitiae ostendatur , quia moribus libidinosis contagionis minima aura transfunditur : alienas libidines improvide mentes secuta non audiunt : nulla scenam mulier*



36 *Histoire & Abregé des Ouvrages*  
*ingrediarur , absit à Theatro etiam habitus*  
*illius sexus.* Le Comedien ne doit jamais  
exprimer la tendresse d'un amant, ni  
par paroles ni par gestes, non pas même  
pour faire voir le sort infortuné de  
l'impureté; la moindre haleine se com-  
munique, les esprits dissipés n'enten-  
dent pas en sureté l'histoire des passions  
d'autrui: qu'aucune femme ne monte  
sur le Théâtre, que son habit même n'y  
paroisse pas. Beltrame dit, en vain  
qu'on parle d'amour dans les Comedies,  
afin d'en découvrir les effets: car il est  
certain, dit le Pere Ottonelli, qu'on y  
parle long temps & avec plaisir de cette  
passion, & qu'on y parle tres-peu du  
remede, & toujours inutilement. Puis il  
cite en cet endroit les paroles de Ter-  
tullien, si dignes d'un Chrétien des pre-  
miers siècles, & dont nous ne sentons  
plus la verité, parce qu'en nous éloi-  
gnant de ces tems heureux, nous avons  
toujours dégénééré de la vertu de nos  
Peres.

Voicy les paroles de Tertullien au Chap  
25. de son Traité des Spectacles: *In*  
*omni Spectaculo nullum magis scandalum*  
*occurrit, quàm ille ipse mulierum & vi-*  
*rorum accuratior oculus; ipsa consensio,*  
*ipsa*

*ipſe in fauoribus aut conſpiratio aut diſſenſio inter ſe de commercio ſcintillas libidinum conſtabellant. Nemo denique in Spectaculo inuendo prius cogitat, niſi uideri & uideri.* Il ny a rien de plus ſcandaſeux dans tous les Spectacles, que de voir avec quel ſoin & quel agrément les hommes & les femmes y ſont parées; les expreſſions même de leurs ſentimens conformes ou differens pour approuver ou déſapprouver les choſes dont ils ſ'entretiennent, ne ſeruent qu'à exciter dans leurs cœurs des paſſions déreglées. Enfant nul ne va à la Comedie qu'à deſſein d'y voir, ou d'y eſtre vû.

Il confirme ſon ſentiment en pluſieurs endroits par celui de del Monacho: il loüe l'Ouvrage de ce ſavant Sicilien, & la ſolidité de ſes ſentimens qui ſont d'autant plus à ſuivre, qu'il auoit écrit depuis peu contre la Comedie du ſiecle, en connoiſſant les mauvais effets dans la pluſpart de ceux qui y vont.

Le Pere Ottanelli cite ces paroles de la page 30. de l'Auerſiſſement de del Monacho: *Honeſti ludij ſunt in quibus nulla omnino mutier, nulla laſciuias, amor nullus.* Ces jeux là ſeulement peuvent paſſer pour honneſtes, dans leſquels on

*Be* *St* *D*

ne voit pas paroître de femmes, où il n'y a rien qui puisse donner de mauvaises pensées, ni réveiller ou exciter un amour déréglé. D'où il conclut que les Comedies de ce siecle ne se joüans jamais sans femmes, sans expressions tendres, capables de donner de mauvaises pensées, & qui excitent souvent un amour déréglé; il faut dire que les Comedies ne sont pas des jeux honnestes, mais tres-criminels & tres-dangereux.

627 623

### SECTION TROISIEME.

*Traité de la Comedie; du troisiéme Volume des Essais de Morale. A Paris, en 1659.*

L'Auteur des Essais de Morale se plaint d'abord de la corruption de son siecle, qui est venuë jusqu'à l'excés de vouloir allier la pieté Chrétienne avec l'esprit du monde, par l'entreprise de vouloir justifier la Comedie. Peut-être qu'il veut parler d'Hedelin qui avoit écrit en 1657. pour la Comedie, comme je l'ay dit dans la Preface. Pour combattre une entreprise si téméraire, il examine la vie des Co-

mediens , la matiere & le but des Comedies , les effets qu'elles produisent d'ordinaire dans l'esprit de ceux qui les representent , ou qui les voyant representent ; & il compare ensuite tout cela avec la vie , les sentimens & les devoirs d'un veritable Chretien.

Il attaque d'abord les Pieces des Roïtes qui introduisent les Saints, & les Saintes sur le Theatre, & qui pour les rendre agreables, ont representé la devotion de ces Saints de Theatre toujours un peu galante. On remarque que la disposition au martyre n'empêche pas la Theodore de Mr. Corneille de parler en ces termes :

*Si mon ame à mes sens étoit abandonnée,  
Et se laissoit conduire à ces impressions  
Que forment en naissant les belles passions.*

Et l'humilité de Theatre souffre aussi qu'elle reponde de cette sorte en un autre endroit :

*Cette haute puissance à ses vertus rendue,  
L'égale presque aux Rois, dont je suis  
de scendue,*

*Et si Rome & le tems m'en ont ôté le rang  
Il m'en demeure encore le courage, & le sang.*

*Dans mon sort ravalé je sçay vaincre en  
Princesse,*

40 *Histoire & Abrégé des Ouvrages*  
*de fuir l'ambition, mais je hay la foi-*  
*blisse.*

Il fait voir ensuite que les passions qui ne pourroient causer que de l'horreur, si elles étoient représentées telles qu'elles sont, deviennent aimables par la maniere dont elles sont exprimées. Il rapporte pour exemple les vers suivans, où la rage de la sœur d'Horace est représentée.

*Où je t'ay feray voir par d'infailibles*  
*marques,*

*Qu'un véritable amour brève la main des*  
*Parques,*

*Et ne prend point de toy de ces cruels ty-*  
*rans,*

*Qu'un sort injurieux nous donne pour pa-*  
*rens.*

*Tu blâme ma douleur, tu l'oses nommer*  
*lache,*

*Je l'aime d'autant plus, que plus elle te*  
*fache.*

Enfin l'Auteur dit qu'on trouve dans presque toutes les Comedies & dans tous les Romans, les passions vicieuses ainsi embellies & colorées d'un certain fard, qui les rend agréables: d'où il conclut que s'il n'est pas permis d'aimer les vices, on ne peut pas prendre plaisir aux choses qui ont pour but de les rendre

*pour & contre la Comédie & l'Opéra. &c.*  
aimables. Je n'en diray pas davantage,  
parce que ce Livre est entre les mains  
de tout le monde.

## CHAPITRE III.

### SECTION PREMIÈRE.

*Traité de la Comédie & des Spectacles. A  
Paris, Chez Pierre Perrot rue de la  
vieille Bouclerie, à la Charité. 1666.*

ON trouve une Estampe de M. le  
Prince de Conti, avec ces quatre  
vers au dessous :

*L'or des Lys immortels qui brille en sa  
Couronne*

*N'est pas ce que son sort a de plus éblouans,  
C'est que la Grace en sa personne*

*Fait d'un Prince peuhant un Prince pen-  
sant.*

J'ay seulement retranché les premières  
pages de ce Traité, mais j'ay copié mot  
à mot tout le reste.

Si l'on veut regarder la Comédie dans  
son progrès & dans sa perfection, dit  
ce pieux Prince, soit pour la matière &

pour les circonstances, soit pour les effets; n'est-il pas vray qu'elle a traité presque toujours des sujets peu honnêtes, ou accompagnez d'intrigues scandaleuses? Les expressions même n'en sont elles pas sales, ou du moins immodestes? Peut-on nier ces veritez des plus belles Comedies d'Aristophane, & de celles de Plaute & de Terence? Les Italiens qui sont les premiers Comediens du monde, n'en remplissent-ils pas leurs Pièces? Les Farces Françoises sont-elles pleines d'autres choses? Et même de nos jours ne voyons nous pas ces mêmes défauts dans quelques unes des Comedies les plus nouvelles?

Quels effets peuvent produire ces expressions accompagnées d'une representation réelle; que de corrompre l'imagination, de remplir la memoire, & se repandre après dans l'entendement, dans la volonté, & ensuite dans les mœurs? Il y a beaucoup de personnes qui assurent qu'ils n'ont jamais reçu aucune impression mauvaise par la Comedie; mais je soutiens, ou qu'ils sont en petit nombre, ou qu'ils ne sont pas de bonne foy, ou que la seule raison par laquelle la Comedie n'a pas esté cause de la cor-

ruption de leurs mœurs, c'est parce qu'elle les a trouvez corrompus, & qu'ils ne luy ont rien laissé à faire sur cette matiere.

Il est certain que c'est à tort qu'on pretend justifier les Comedies de ce temps par l'exemple des anciennes, rien n'étant si dissemblable qu'elles le sont. L'amour est presentement la passion qu'il y faut traiter le plus à fonds; & quelque belle que soit une piece de Théâtre, si l'amour n'y est conduit d'une maniere délicate, tendre & passionnée, elle n'aura d'autres succès que celuy de dégoûter les Spectateurs, & de ruiner les Comediens. Les differentes beautez des Pieces consistent aujourd'huy aux diverses manieres de traiter l'amour, soit qu'on le fasse servir à quelque autre passion, ou bien qu'on le represente comme la passion qui domine dans le cœur. Il est vray que l'Herodes de Mr. Hensius est un Poëme achevé, & qu'il n'y a point d'amour; mais il est certain aussi que la representation en seroit fort ennuieuse. Car il faut avoier que la corruption de l'homme est telle depuis le peché, que les choses qui l'instruisent de la vertu, ne trouvent rien en luy qui favorise leur



entrée dans son cœur. Il les trouve feibles & insipides, au lieu qu'il court, pour ainsi dire, au devant de celles qui flattent ses passions & qui favorisent les desirs. Ce n'est donc plus que dans les Livres de Poësie que l'Instruction est la fin du Poëme dramatique; cela n'est plus véritable, ni dans l'intention du Poëte, ni dans celle du Spectateur. Le désir de plaire est ce qui conduit le premier, & le second est conduit par le plaisir d'y voir peintes des passions semblables aux siennes: car nôtre amour propre est si délicat, que nous aimons à voir les portraits de nos passions aussi bien que ceux de nos personnes. Il est même si incompréhensible, qu'il fait par un étrange renversement, que ces portraits deviennent souvent nos modèles, & que la Comédie en peignant les passions d'autrui, entre nôtre ame d'une telle manière, qu'elle fait nôtre les nôtres, qu'elle les nourrit quand elles sont nées, qu'elle les polit, qu'elle les échauffe, qu'elle les réveille quand elles sont assoupies, & qu'elle les rallume même quand elles sont éteintes. Il est vrai qu'elle ne fait pas ces effets dans toutes sortes de personnes: mais il est vrai

aussi qu'elle les fait dans un grand nombre, qu'elle les peut faire dans toutes, & qu'elle les doit faire même plus ordinairement, si on considere de bonne foy quel est l'empire naturel d'une representation vive, jointe à une expression passionnée, sur le temperament des hommes. Il est tous les jours ému par l'éloquence des Orateurs, il le doit être à plus forte raison par la representation des Comedies : ils y ajoutent même tout ce qui les peut aider à ce dessein ; leur declamation, leur port, leurs gestes & leurs ajustemens. Les femmes ne negligent rien pour y paroître belles ; elles y réussissent quelque fois, & si il y en a quelqu'une qui ne le soit pas, il ne faut pas s'en prendre à la Comedie, rien n'est plus contre son intention, puis qu'elle luy fait tenir la place d'une personne qui a été l'objet d'une passion violente, qu'une Comedienne sans beauté ne represente pas fidellement. Mais ce qui est plus déplorable, c'est que les Poëtes sont maîtres des passions qu'ils traitent ; mais ils ne le sont pas de celles qu'ils ont ainsi émues : ils sont assurez de faire finir celles de leur Héros, & de leur Héroïne avec le cinquième Acte ;

& que les Comédiens ne diront que ce qui est dans leur rôle, parce qu'il n'y a que leur mémoire qui s'en mêle. Mais le cœur ému par cette représentation n'a pas les mêmes bornes, il n'agit pas par mesures; dès qu'il se trouve attiré par son objet, il s'y abandonne selon toute l'étendue de son inclination, & souvent après avoir résolu de ne pousser pas les passions plus avant que les Héros de la Comédie, il s'est trouvé bien loin de son compte; l'esprit accoutumé à se nourrir de toutes les manières de traiter la galanterie, n'étant plein que d'aventures agréables & surprenantes, de vers tendres, délicats & passionnés, fait que le cœur dévoué à tous ces sentimens n'est plus capable de retenue. Et quand même ces effets, que je n'ose faire entrevoir, ne s'ensuivroient pas, n'est-ce pas un terrible mal que cette idolatrie que commet le cœur humain dans une violente passion? N'est-ce pas en quelque sens le plus grand péché qu'on puisse commettre? La creature y chasse Dieu du cœur de l'homme, pour y dominer à sa place, y recevoir des sacrifices & des adorations, y régler ses mouvemens, ses conduites & ses intérêts, & y faire

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* 47  
toutes les fonctions de Souverain, qui  
n'appartiennent qu'à Dieu, qui veut y re-  
gner par la charité qui est la fin, & l'ac-  
complissement de toute la loy Chrétienne.

Ne voyez vous pas l'amour traité de  
cette manière si impie dans les plus  
belles Tragedies & Tragicomédies de  
notre temps ? N'est ce pas par ce senti-  
ment qu'Alcionée mourant par sa propre  
main, dit à Lidie.

*Vous m'avez commandé de vaincre, &  
j'ay vaincu,  
Vous m'avez commandé de vivre & j'ay  
vécu,  
Aujourd'huy vos rigueurs vous demandent  
ma vie,  
Mon bras aveuglément l'accorde à vôtre  
envie,  
Heureux & satisfait dans mes adver-  
sitez,  
D'avoir jusqu'au tombeau suivi vos  
volontez.*

Rodrigue ne parle t'il pas de même à  
Chimene, lors qu'il va combattre dom  
Sanche.

*Maintenant qu'il s'agit de mon seul in-  
terest,  
Vous demandez ma mort, j'en accepte  
l'arrest,*

**H**istoire de *Almeide* des *Quinquages*.  
Vôtre ressentiment : choisit la main d'un  
autre,  
Je ne meritois pas de mourir de la vôtre,  
On ne me verra point en repousser les  
coups,  
Je dois trop de respect à qui combat  
pour vous,  
Et n'osé de penser que c'est de vous qu'il  
viennent,  
Puis que c'est votre honneur que ses armes  
soutiennent,  
Je vais luy presenter mon estomac ouvert,  
Adoncques si main la vôtre qu'elle perd.

En verité peut-on pousser la profana-  
tion plus avant, & le faire en même  
temps d'une maniere qui plaise davan-  
tage, & qui soit plus dangereuse ? Quoy  
qu'on veuille dire que le Theatre ne  
souffre plus rien que de chaste, & que  
les passions y sont traitées de la maniere  
du monde la plus honneste, je soutiens  
qu'il n'en est pas moins contraire à la  
Religion Chrétienne. Et j'ose même dire  
que cette apparence d'honnêteté, & le  
retranchement des choses immodestes le  
rend beaucoup plus à craindre. Il n'y au-  
roit que les libertins qui pussent voir les  
Pièces deshonnestes; les femmes de qua-  
lité & de vertu en auroient de l'horreur,

au lieu que l'état presert de la Comedie ne faisant aucune peine à la pudeur attachée à leur sexe, elles ne se défendent pas d'un poison aussi dangereux & plus caché que l'autre, qu'elles avalent sans le connoître, & qu'elles aiment lors même qu'il les tuë. Mais pour pousser encore davantage cette matiere, sans sortir pour cela des bornes de la verité : peut-on appeller tout à fait honnêtes des ouvrages, dans lesquels on voit les filles les plus severes écouter les déclarations de leurs amans, être bien aises d'en être aimées, recevoir leurs lettres & leurs visites, & leur donner même des rendez-vous ? J'avoie que nonobstant tout cela elles sont tout à fait honnestes, puis qu'il a plû ainsi au Poëte : mais en verité y a t'il personne de tous ceux qui sont les plus zelez défenseurs d'une si mauvaise cause, qui vou- lût que sa femme ou sa fille fut honnête comme Chimene, & comme toutes les plus vertueuses Princesses du Théa- tre ? Je pense qu'il souffriroit assez im- patiemment dans les unes, ce qu'il res- pecte tant dans les autres, & que dès qu'il verroit cette severité tant vantée dans un sujet auquel il prendroit quel-

que intérêt, il reconnoîtroit bien, & tôt les fausses vertus pour ce qu'elles sont; c'est à dire, pour des vices véritables.

Mais avant que de faire voir plus à fond qu'elle est l'opposition qui est entre la Comedie & les plus solides fondemens de la Morale Chrétienne, je dois répondre à deux objections que les défenseurs de la Comedie font pour l'ordinaire. J'y satisfais avec exactitude & avec ordre tout ensemble. Ils disent qu'il est vray que la Comedie est une representation des vertus & des vices, parce qu'il est de la fidelité des portraits de représenter leurs modeles tels qu'ils sont; & que les actions des hommes étant mêlées de bien & de mal, il est par consequent du devoir du Poëme Dramatique de les représenter en cete maniere: mais que bien loin qu'il fasse de mauvais effets, il en a de tous contraires, puis que le vice y est repris, & que la vertu y est louée, & souvent même recompensée. Je ne puis mieux faire voir la foiblesse de cette objection, qu'en repondant avec un savant Prélat de nôtre siecle: *Le remede y plaît moins que ne fait le poison.* Telle est la corruption du cœur de l'homme; mais telle

*pour & contre la Comedie & l'Opera* 51  
est aussi celle du Poëte, qui après avoir repandu son venin dans tout un Ouvrage d'une maniere agréable, délicate & conforme à la nature & au temperament, croit en être quitte pour faire faire quelque discours moral par un vieux Roy représenté pour l'ordinaire par un méchant Comedien, dont le rôle est desagréable, dont les vers sont secs & languissans, quelque-fois même mauvais, mais tout du moins négligez; parce que c'est dans ces endroits qu'il se délasse des efforts d'esprit qu'il vient de faire en traitant les passions. Y a t'il personne qui ne songe plutôt à se recréer en voyant jouer Cinna, sur toutes les choses tendres & passionnées qu'il dit à Emilie, & sur toutes celles qu'elle luy répond; que sur la clemence d'Auguste à laquelle on pense peu, & dont aucun des spectateurs n'a jamais songé à faire l'Eloge en sortant de la Comedie?

La seconde chose qu'ils objectent, est qu'il y a des Comedies saintes, qui ne laissent pas d'être belles, & sur cela on ne manque jamais de citer Polieucte; car il seroit difficile d'en citer beaucoup d'autres. Mais en verité, y a t'il rien de plus sec & de moins agréable.



que ce qui est de saint dans cet Ouvrage? Y a t'il rien de plus délicat & de plus passionné que ce qu'il y a de profane? Y a t'il personne qui ne soit mille fois plus touchée de l'affliction de Severé, lors qu'il trouve Pauline mariée, que du martyre de Polieucte? Il ne faut qu'un peu de bonne foy, pour tomber d'accord de ce que je dis. Aussi Dieu n'a pas choisi le Théâtre pour y faire éclater la gloire de ses Martyrs; il ne l'a pas choisi pour y faire instruire ceux qu'il appelle à la participation de son héritage. Mais, comme dit le grand Evêque que je viens de citer: Pour changer les mœurs & regler leur raison, les Chrétiens ont l'Eglise & non pas le Théâtre: l'amour n'est pas le seul défaut de la Comédie; la vengeance & l'ambition n'y sont pas traitées d'une manière moins dangereuse. Comme ces deux passions ne passent dans l'esprit de ceux qui ne se conduisent pas par les regles de l'Evangile, que pour de nobles maladies de l'ame, sur tout quand on ne se sert pour les contenter que des moyens que le monde trouve honnêtes: les Poëtes, se rendant d'abord les esclaves de ces maximes pernicieuses, en

composent tout le merite de leurs Heros. Rodrigue n'obtiendrait pas le rang qu'il a, dans la Comedie, s'il ne l'eût mérité par deux duels, en tuant le Comte, & en désarmant Dom Sancho; & si l'Histoire le considere davantage par le nom de Cid, & par ses exploits contre les Maures; la Comedie l'estime beaucoup plus par sa passion pour Chimene; & par ses deux combats particuliers. Le recit même de la défaite des Maures y est fort ennuyeux, & peu necessaire à l'Ouvrage; étant certain qu'il n'y avoit nulle rigueur en ce temps-là contre les duels, & n'y ayant pas d'aparence que la severité du Roy de Castille fut si grande en cette matiere contre la coutume de son siecle, qu'il n'en pût bien pardonner deux par jour, même sans le prétexte d'une victoire aussi importante que celle là. La vengeance n'est-elle pas encore representée dans Cornelia, comme un effet de la piété & de la fidelité conjugale, jointe à la force & à la fermeté Romaine, au troisieme Acte de la mort de Pompée, Scene quatrieme, lors qu'elle dit à César;

*C'est-là que tu verras sur la terre & sur  
l'onde,*

54 *Histoire & Abregé des Ouvrages.*

*Le débris de Pharsale armer un autre  
monde :*

*Et c'est-là que j'iray pour hâter tes mal-  
heurs ,*

*Porter de rang en rang ses cendres & mes  
pleurs ;*

*Je veux que de ma haine ils reçoivent des  
regles ,*

*Qu'ils suivent au combat des urnes au  
lieu d'Aigles ,*

*Et que ce triste objet porte à leur souve-  
nir ,*

*Les soins de me venger , & ceux de te  
punir.*

On ne peut pas dire qu'en cet endroit le Poëte ait voulu donner de l'horreur de la vengeance, comme il a voulu en donner de celle de Cleopatre dans Rodogune ; au contraire c'est par cette vengeance qu'il prétend rendre Cornélie recōmandable, & la relever au-dessus des autres femmes, en lui faisant un devoir, & une espece même de pieté, de sa haine pour Cæsar, qui attire le respect & qui la fasse passer pour une personne heroïque. Mais il ne croit pas que sa vertu soit dans un degré assez haut, s'il ne fait monter sa pieté vers Pompée, jusques à l'impiété & au blâphême envers les Dieux de

L'antiquité ; car il la fait parler dans la premiere Scene du cinquième Acte aux cendres de son mary en , cette maniere :

*Moy je jure des Dieux la puissance supreme ,*

*Et pour dire encor plus , je jure par vous même ;*

*Car vous pouvez bien plus sur ce cœur affligé ,*

*Que le respect des Dieux qui l'ont mal protégé.*

Et sur la fin de la Scene quatrième du même Acte :

*L'iray , n'en doute point , au partir de ces lieux ,*

*Soulever contre toy les hommes & les Dieux :*

*Ces Dieux qui t'ont flaté , ces Dieux qui m'ont trompée ,*

*Ces Dieux qui dans Pharsale ont mal servi Pompée ,*

*Qui la foudre à la main l'ont pû voir égorger :*

*Ils connoîtront leur crime & le voudront venger ;*

*Mon zele à leur refus , aidé de sa mémoire ,*

*Te saura bien sans eux arracher la Vieillesse.*

Ce seroit une fort méchante excuse à cette horrible impiété, de dire que Cornélie étoit Payenne; car cela prouve seulement qu'elle se trompoit, en attribuant la divinité à des choses qui ne la possédoient pas : mais cela n'empêche pas que supposé qu'elle leur attribuât la divinité, elle n'eût pas des sentimens effroyablement impies. Cette estime pour Cornélie que le Poëte a voulu donner en cet endroit aux Spectateurs, après l'avoir conçûe luy-même, vient du fond de cette même corruption qui fait regarder dans le monde comme des enfans mal nez & sans merite, ceux qui ne vengent pas la mort de leur peres, ou de leurs parens : en sorte que le public attache souvent leur honneur à l'engagement de se battre contre les meurtriers de leurs proches; qu'on les élève dans de si horribles dispositions & qu'on mesure leur merite à la correspondance qu'on trouve en eux, au sentiment qu'on prétend leur donner, que ces sortes de représentations favorisent encore d'une maniere pathetique, & qui s'insinuë plus facilement que tout ce qu'on pourroit dire d'ailleurs.

Pour l'ambition qui est proprement la

filie de l'orgueil, elle est trop honorée dans le monde pour ne l'être pas dans la Comedie. Il faudroit un Volume pour toutes les exemples qu'on en pourroit donner presque dans toutes les Pièces, comme il en faudroit un autre pour combattre cette passion autant qu'elle merite de l'être.

Il donc vray que le but de la Comedie, est d'émouvoir les passions, comme ceux qui ont écrit de la Poétique en demeurent d'accord : & au contraire tout le but de la Religion Chrétienne est de les calmer, de les abbatre & de les detruire autant qu'on le peut en cette vie. C'est pour cela que l'Ecriture nous apprend que la vie de l'homme sur la terre est un combat continuel, parce qu'il n'a pas plutôt terrassé un ennemy, que cette défaite en fait naître un autre dans luy-même, & qu'ainsi sa victoire n'est pas moins à craindre pour luy que ses pertes : c'est avec ces armes que la chair fait cette cruelle guerre à l'esprit, qui ne peut vivre qu'en mortifiant les passions de la chair : elles appartiennent à cette loy de mort qui s'oppose continuellement à la loy de l'esprit. De là vient qu'on ne peut être parfait Chré-

tien que ce corps de péché ne soit détruit, que l'homme celeste ne regne, & que le vieil homme ne soit crucifié. Voilà la Religion Chrétienne : voilà qu'elle doit être l'application de ceux qui la professent ; voilà la doctrine de l'Apôtre saint Paul, ou plutôt celle du saint Esprit. Et comme les exemples ont un grand pouvoir sur les hommes, dans le même tems que la Comédie nous propose ses Heros livrez à leurs passions, la Religion nous propose Jesus-Christ souffrant pour nous délivrer de nos passions. Ceux qui courent après les premiers, regardent Jesus-Christ crucifié comme une folie, & comme une occasion de scandale ; mais ceux qu'il appelle à la participation de sa gloire par le renoncement à leurs désirs & à leur cupidité, le regardent comme la force & la sagesse de Dieu.

Si donc la Comédie en l'état qu'elle est presentement, est si opposée aux maximes du Christianisme : n'est-ce pas encore ajoûter crime sur crime, que de choisir le saint jour du Dimanche pour la jouer ? C'est le jour du Seigneur, il luy appartient tout entier, & si la foiblesse de l'homme ne luy permet pas de

le luy donner absolument par une application actuelle , au moins ne doit-on prendre que les divertissemens necessaires ; encore faut-il qu'il ne soient contraires ni à la sainteté du jour , ni à celle à laqu'elle les Chrétiens sont obligez. Mais les Comediens font ceder toutes ces considerations à leur avarice , & les mauvais Chrétiens à leur plaisir. Saint Augustin assure que celuy qui danse le Dimanche fait un plus grand peché que celuy qui laboure la terre. Je ne pense pas que selon cette regle on puisse justifier celuy qui va à la Comedie ni celuy qui la joüe. Il deplore comme un grand égarement , de ce qu'il pleuroit la mort de Didon , & qu'il ne pleuroit pas celle de son ame ; & les Chrétiens dont la vie est si courte , au lieu d'employer les jours saints à racheter leurs pechez par des dignes fruits de penitence , les donnent à des divertissemens défendus. Y a-t-il rien de pareil à cet aveuglement ? Si ce discours peut ouvrir les yeux à quelqu'un , je seray parvenu à la fin que je me suis proposée. Pour ceux qui sont remplis des maximés de la chair & du monde , & que Dieu par un juste , mais terrible jugement, à abandonnez aux de-



sirs de leur cœur; je ne m'étonne pas, qu'ils trouvent de la foiblesse dans mes raisonnemens; ils en trouvent dans l'Evangile: ils m'ont pas accoutumé d'examiner les choses par les regles que j'ay suivies. Car comme dit l'Apôtre, l'homme qui est tout charnel n'est point capable des choses qu'enseigne l'esprit de Dieu: Elles luy passent pour folie & il ne les peut comprendre, par ce que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger.



## SECTION SECONDE.

*Dissertation sur la condamnation des Théâtres. A Paris, Chez N. Pepinque, au bout du Pont S. Michel, 1666.*



ET Ouvrage parut la même année que le Traité de Monsieur le Prince de Conti; c'est un petit Livre in 12. Hedclon qu'on en croit l'Auteur, s'applique à faire voir que les Spectacles des anciens ont fait une partie de la Religion Payenne, & que la représentation des Comedies & des Tragedies

*Pour & contre la Comedie & l'Opera.* Tragedies étoit un Acte de Religion. Il veut prouver ensuite que la représentation des Poëmes dramatiques ne peut estre défenduë par les raisons des anciens Peres de l'Eglise, & il apporte pour autoriser sa proposition, les jeux du Cirque que le grand Constantin & le grand Theodose firent faire pour le divertissement du peuple : mais on verra dans la Section suivante la réponse de saint Ambroise. Dans le onzième Chapitre de cette Dissertation, on cite des passages de Tertulien, de saint Cyprien & de S. Augustin; mais on n'a rapporté de ces saints Peres que ce qui accommodoit, & on a supprimé ce qui condamnoit : néanmoins on ne peut conclure rien autre chose de ces passages des saints Peres, sinon que les Poëmes dramatiques sont moins honteux que les Idolatries des Spectacles des Payens. Enfin cet Auteur s'est retranché à dire dans le 12<sup>me</sup>. & dernier Chapitre, que la représentation des Comedies & des Tragedies ne doit pas estre condamnée tant qu'elle sera modeste & honneste; pourquoy il cite saint Thomas. Mais il se plaint à la fin de cet Ouvrage par ces paroles : Il est certain que depuis quelques années nôtre Thea-

## 2 Histoire & Abregé des Ouvrages

tre se laisse retomber dans sa vieille corruption, & que les Farces impudentes, & les Comedies libertines, où l'on mêle bien des choses contraires aux sentimens de la pieté & aux bonnes mœurs, rameneront bien-tôt la Justice de nos Rois.



### SECTION TROISIEME.

*Défense du Traité de Mr. le Prince de Conti, touchant la Comedie, & les Spectacles : Ou La Refutation d'un Livre intitulé, Dissertation sur la condamnation des Théâtres, par le sieur de Voisin Prêtre, Docteur en Théologie, Conseiller du Roy. A Paris, Chez Jean-Baptiste Coignard, rue S. Jacques à la Bible d'Or. 1671.*

**I**L y a d'abord une Epirre dédicatoire, à Monsieur le Prince de Conti fils. Le sieur de Voisin a mis ensuite un Abregé très édifiant de la vie de Monsieur le Prince de Conti, où les principales actions de ce pieux Prince sont décrites, principalement celles que la pieté luy a fait pratiquer, & les sentimens chré-

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* 63.  
tiens qu'elle luy avoit inspiré. Dans la  
Préface, l'Auteur déclare qu'il se trou-  
ve engagé de défendre le Traité contre  
la Comedie, fait par Mr. le Prince de  
Conti, parce qu'il l'avoit donné au pu-  
blic par l'ordre de ce Prince quelques  
mois avant sa mort.

Il rapporte les paroles de la Disserta-  
tion, quoy qu'elle eût esté méprisée par  
les Scavans : il les refute pied à pied,  
pour empêcher que les foibles & les  
ignorans ne fussent surpris par ce mau-  
vais Ouvrage ; & il s'applique à faire voir  
que les Comedies de ce siecle corrom-  
pent le cœur, en rapportant plusieurs  
morceaux des Comedies les plus frequen-  
tées. Cette Refutation est un Ouvrage  
in 4<sup>o</sup> de 500. pages : il y a beaucoup  
d'érudition sur les Jeux & les Spectacles  
des Payens, on y trouve une longue  
Tradition des Conciles & des saints  
Peres contre la Comedie. Cette Tra-  
dition est poussée jusqu'au dixseptième  
siecle, par la citation de plusieurs saints  
& scavans Hommes de chaque siecle,  
qui ont condamné la Comedie & les  
Spectacles. L'Auteur répond aux passa-  
ges de saint Thomas & de saint Fran-  
çois de Sales, qui paroissent favorables

84 *Histoire & Abregé des Ouvrages*  
à la Comedie. Mais comme l'Auteur  
de la Dissertation avoit voulu justifier  
les Jeux du Cirque par Constantin &  
Théodose ; le sieur de Voisin luy oppose  
l'autorité de saint Ambroise qui les a  
condamnez dans deux endroits de ses  
Ouvrages , premierement dans son Trai-  
té de la Fuite du siecle Chapitre 1. où il  
dit que le Cirque est une vanité qui ne sert  
de rien , la vitesse des chevaux n'est que  
vanité , le Théâtre est vanité. Ce saint  
Docteur dit la même chose en expliquant  
le verset 37. du Pseaume 118. *Averte*  
*oculos meos , ne videant vanitatem.* J'au-  
rois fait un plus long extrait de cet Ou-  
vrage , qui renferme tout ce que les Au-  
teurs posterieurs ont écrit depuis , mais  
il auroit falu user de redites.



SECTION QUATRIEME.

*Extrait du Traité de la Comedie, qui se trouve dans L'Education Chrétienne des Enfans selon les maximes de l'Ecriture sainte, & les Instructions des saints Peres de l'Eglise. Chez Jean-Baptiste Goignard rue S. Jacques, à la Bible d'or. 1672.*

L'Auteur cite l'endroit de Tertulien au Chapitre 28. du Livre des Spectacles, d'une femme Chrétienne, laquelle étant allée au Théâtre & à la Comedie, en revint possédée du diable, & que les Exorcistes demandans au demon comment il avoit osé attaquer une Chrétienne, il répondit qu'il l'avoit fait sans crainte, parce qu'il l'avoit trouvée dans un lieu qui luy appartenoit, *Inveni in meo*. Il continuë par saint Augustin, qui remarque dans le troisiéme Livre de ses Confessions, Chapitre 2. qu'encore qu'il n'y ait rien que de feint dans les Representations, l'on ne laisse pas de prendre part à la joye de ces Amans de Théâtre, lors que par leurs artifices ils font réüssir leurs impudiques désirs; qu'on ne prend pas de plaisir dans les

## 86 Histoire & Abregé des Ouvrages

Comedies si l'on n'y est touché de ces aventures Poëtiques qui y sont représentées, & dont cependant on est d'autant plus touché, que l'on est moins guéri de ces passions. L'Auteur conclut de ces principes, que plus les Enfans témoignent d'empressement pour les Comedies, moins on leur doit permettre d'y aller; parce que l'empressement est une marque de l'inclination qu'ils ont au luxe, à la pompe, à la sensualité, à la délicatesse, à l'oisiveté, à la mollesse, aux artifices, & aux déguisemens. Ce sont les passions qui se fortifient par les Representations des Théatres, & que les parens doivent s'efforcer de bannir du cœur de leurs enfans.

---

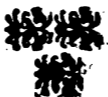
### SECTION CINQUIEME.

*I*dée que Mr. l'Abbé Fleury a donnée de la Comedie dans *Les Mœurs des Chrétiens*, imprimé en 1682.

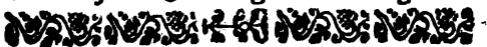
**C**Et Abbé remarque qu'il y avoit peu de divertissemens qui fussent à l'usage des Chrétiens, & qu'ils fuioient tous les Spectacles publics, soit des

Théâtre, ou de l'Amphithéâtre, ou du Cirque. Il dit qu'on jouïoit au Théâtre les Tragedies & les Comedies, qu'à l'Amphithéâtre se faisoient les combats des Gladiateurs ou des bêtes, & qu'au Cirque on voyoit les courses des chariots.

Il cite saint Cyprien dans la seconde Epitre, qui nous apprend que les Chrétiens regardoient ces Spectacles comme une grande source de corruption pour les mœurs : le Théâtre étoit une école d'impudicité, l'Amphithéâtre de cruauté, & saint Augustin ajoûte dans le sixième Livre de ses Confessions Chapitre 7. que le Cirque qui paroïssoit le plus innocent causoit des factions, & produisoit tous les jours des querelles & des animositez furieuses. Enfin il conclut que les Chrétiens blamoient la grande dépense de ces Spectacles, l'oïveté qu'ils fomentoient, la rencontre des hommes & des femmes qui s'y trouvoient mêlez & disposez à se regarder avec trop de liberté & de curiosité. Tout cela ne se rencontre-il pas pas dans nos Comedies ?







*Contre les Chanſons mondaines.*

**A**yez un ſoin tout particulier d'empêcher vos Enfans d'apprendre des Chanſons mondaines. Je ne puis vous trop recommander cét avis, ni vous exprimer comme il faut, les maux que cauſent les Chanſons malheureuſes qui font tout le divertiffement & toute la joye de ceux qui ſuivent les maximes du ſiecle.

Dieu nous a donné des yeux, une bouche & des oreilles, afin, dit S. Jean Chryſoſtome, que nous les conſacrions à ſon ſervice, que nous ne parlions que de luy, que nous n'agiſſions que pour luy que nous ne chantions que ſes loüanges, que nous luy rendions de continuelles actions de graces, & que par ces ſaints exercices nous purifiſions le fond de nos cœurs. Cependant au lieu d'en faire cét uſage, nous les profanons en des paroles & des actions toutes vaines & ſuperflües, & même mauvaiſes & dangereuſes.

Qui eſt celuy de vous tous qui m'écoutez maintenant, ajoute ce Pere, qui me pourroit dire par cœur aucun Pſeume, ou quelque'autre partie de l'Ecriture, ſi

Je luy demandois : Il ne s'en trouveroit pas un seul , & ce qui est encore plus à déplorer , c'est que dans cette indifferen- ce pour les choses saintes , vous avez en même temps une ardeur qui passe celle du feu même , pour des choses détestables qui ne sont dignes que des demons. Car si quelqu'un vous prioit au contraire de luy dire quelque'une de ces Chançons infames , & de ces Odes honteuses & diaboliques , il s'en trouveroit plusieurs qui les auroient apprises avec soin , & qui les reciteroient avec plaisir.

Ne pensez pas que ces paroles soient trop fortes , pour être appliquées aux Chançons qui sont communes parmy le monde , & qu'on apprend aux enfans dès qu'ils commencent à parler. Celles qui passent pour les plus honnêtes , renferment bien souvent le poison le plus subtil , & si vous examinez toutes celles que vous avez jamais ouïes , vous remarquerez qu'il n'y en a point qui ne blessent ou la verité , ou la charité , soit en donnant de fausses loüanges aux choses , & aux personnes qui n'en méritent point , soit en déchirant l'honneur & la reputation du prochain. Vous remarquerez qu'il n'y en a presque point qui ne soient

pleines des médifances & des calomnies les plus atroces, & qui ne foient des faryres fanglantes, où l'on n'épargne ni la Perfonne sacrée des Souverains, ni celle des Magiftrats, ni celle des perfonnes les plus innocentes & les plus pieufes. Vous remarquerez qu'il n'y en a presque point qui ne flatent avec ce fard qui en déguife l'horreur, & en fait aimer l'injustice & l'infamie, qui ne foient employées à faire éclater des flammes criminelles, qui ne foient remplies d'équivoques deshonnêtes, & qui ne portent dans l'imagination des idées fi fales & fi honteufes, qu'il est impossible qu'elles ne blessent entièrement la pureté.

Cependant combien y a-t-il de peres & de meres qui souffrent fans scrupule que leurs enfans se rempliffent l'esprit & la mémoire de ces Chanfons, qu'ils les chantent en leur prefence & avec plaisir; de sorte qu'en les répetant librement, ils s'accoutument infensiblement à perdre la honte & la pudeur, qui les feroit rougir dans un âge plus avancé de les entendre, si on ne les avoit accoutumés de bonne heure à ce langage corrompu.

Lactance dans l'Abregé qu'il a fait de ses Institutions, dit qu'un des effets funestes de ces Chançons, est de laisser dans le cœur une tres-grande disposition au crime & au liberrinage; en sorte que ceux qui les aiment & qui en font leur divertissement, se laissent facilement engager dans le désordre & dans l'impiete. Il ajoûte qu'elles donnent du dégoût pour toutes les choses saintes, & sur tout pour les saintes Ecritures, parce que la nature corrompuë n'y trouvant rien qui la flatte, elle s'en dégoûte, & prefere injustement ces Vers & ces Chançons miserables, qui touchent & entretiennent les passions, aux veritez que ces Livres saints luy découvrent & qui condamnent les dereglemens.

Quel soin les peres & les meres ne doivent-ils donc pas avoir, de preserver leurs enfans de cette peste qui corromp presque tout le monde? Quelle faute ne commettent-ils point, non seulement lors qu'ils se plaisent à entendre chanter ces Chançons mondaines par leurs enfans; mais même à les leur apprendre eux-mêmes? Saint Cyprien en parlant des peres & des meres qui faisoient manger à leurs enfans des viandes offerres

aux Idoles , fait dire aux enfans ces paroles étonnantes : Nos propres peres ont esté nos parricides ; Et saint Augustin expliquant ce Passage , dit qu'encores que les enfans n'ayans point de part à cette action criminelle par leur volonté , ne mourussent pas réellement dans l'ame , néanmoins leurs peres ne laissoient pas d'être leurs homicides , parce que entant qu'il dépendoit d'eux , ils faisoient mourir spirituellement leurs ames.

Combien les meres qui apprennent à leurs enfans des Chançons de médisance ou d'impudicité , sont elles plus coupables que celles dont parle saint Cyprien ? Car enfin les viandes offertes aux Idoles sont des creatures de Dieu ; mais ces Chançons ne sont que des productions du diable qui les compose par ses ministres. Ces viandes ne corrompoient réellement ni l'ame ni le corps des enfans , elles ne faisoient que passer en eux comme les autres viandes , sans y faire aucune impression maligne ; au lieu que ces Chançons sacrileges corrompent l'esprit de ceux qui les chantent , & que demeurant dans la mémoire elles leur sont une tentation pour toute leur vie.

En effet, comme remarque excellemment Lactance, quelque douceur qu'il y ait dans les sons harmonieux qui flattent nos oreilles, on les peut aisément mépriser, parce qu'ils ne laissent point d'impression dans le cœur, & qu'ils ne s'attachent point pour ainsi dire à la substance de l'ame. Mais les vers qui sont animez du chant, la charment par leur douceur, ils s'emparent de l'esprit de l'homme, & le poussent avec impetuositè où il leur plaît, ils luy persuadent tout ce qu'ils luy font trouver agréable; & peu s'en faut qu'ils ne surprennent & qu'ils ne s'emparent entièrement de toute la volonté, pendant qu'ils flattent les sens. Vous ne devez donc, conclut cèz Auteur, trouver rien de doux à vos oreilles, que ce qui nourrit vôtre ame & la rend meilleure; & il faut particulièrement vous appliquer à détourner du vice cèz organe qui nous a été donné de Dieu pour entendre la Verité, & recevoir sa Doctrine. Si vous vous plaisez au Chant & à la Poësie, plaisez vous à chanter les loüanges de Dieu; il n'y a de plaisir veritable que celuy qui est accompagné de la Vertu.

Voilà Peres & Meres ce que vous devez

inspirer de bonne heure à vos Enfants. Ne souffrez jamais qu'on fasse ou qu'on dise en leur présence la moindre chose indigne de la modestie, de la prudence & de la charité qu'on doit au prochain, donc vous faites profession en qualité de Chrétiens. Ne leur permettez point d'ouïr des Chansons effeminées & lascives, de peur que ce ne soit un malheureux charme qui amolisse leurs ames, & qui leur fasse perdre toute vigueur. N'endurez point que des bouches qui doivent estre un jour sanctifiées par la nourriture celeste du Corps de Jesus-Christ, soient profanées par des Chansons infames, & que des langues qui doivent être teintes dans le Sang du Sauveur, se servent d'un langage tout corrompu.

Ayez toujours présentes à votre esprit ces excellentes paroles de S. Paul dans l'Epitre aux Ephesiens, Chapitre 5 vers. 3. 4. 17. & 19. qui renferment les regles de la conversation des Fidelles ;

“ Qu'on n'entende pas seulement parler  
 “ parmy vous de fornication, ny de quel-  
 “ que autre impureté que ce soit, ny d'a-  
 “ varice, comme on n'en doit point ouïr  
 “ parler parmy des Saints. Qu'on n'y en-  
 “ tende point de paroles deshonnêtes, fol-

les & bouffonnes, ce qui ne convient pas à votre vocation ; mais plutôt des paroles d'actions de grâces. Ne soyez pas indiscrets, mais scachez discerner quelle est la volonté du Seigneur, vous entretenant de Pseaumes, d'Hymnes & de Cantiques spirituels, chantant & psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur. Que toutes les paroles deshonnêtes soient bannies de votre bouche. Que la parole de Jesus-Christ habite en vous avec plénitude, & vous comble de sagesse. Instruisez-vous & exhortez-vous les uns les autres par des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques spirituels.

Vous voyez par ces paroles de l'Apôtre, qu'il n'est pas permis aux Chrétiens de dire la moindre parole non seulement deshonnête, mais même peu sérieuse, ou qui tiennne pour peu que ce soit de la bouffonnerie, bien loin d'en faire toute leur joye & tout leur divertissement. Et s'ils chantent, il faut, dit saint Augustin, que ce soit des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques spirituels, afin que par le plaisir qui touche l'oreille, l'esprit encore foible s'éleve dans les sentiments de pieté, & qu'é



## 76 *Histoire & Abregé des Ouvrages*

tant plus ardemment touché de devotion par les chants animez de la parole divine, il recoive avec plus de respect & de douceur les veritez qu'elle renferme & s'en occupe plus utilement.

Les peres & les meres qui ne se feront pas efforcez de suivre ces regles de l'Apôtre dans l'Education de leurs Enfans, & qui ne leur auront pas absolument défendu ces Chançons corrompuës, seront d'autant plus coupables devant Dieu, qu'il leur est plus facile dans ce siecle de les en détourner. Car il y a plusieurs personnes de pieté qui ont travaillé avec beaucoup de succès, à mettre en vers les Pseaumes, les Hymnes & les Cantiques de l'Eglise. Il y en a beaucoup qui ont fait des Chançons spirituelles fort agréables : & l'on a mis ces Pseaumes, ces Hymnes & ces Chançons spirituelles, sur des chants & des airs fort harmonieux, & qui divertissent agréablement l'esprit, le portent à Dieu, & nourrissent la pieté dans les autres.





## CHAPITRE IV.

### SECTION PREMIERE.

*Lettre d'un Théologien illustre par sa qualité & par son mérite. A Paris, Chez Jean Guignard. 1694.*



**C**ETTE Lettre a été mise au commencement du Volume des Pièces de Théâtre du Sieur Boursault. L'Auteur y feint avoir esté consulté, si la Comedie pouvoit être permise, ou si elle étoit défenduë absolument. Il tâche de faire l'Apologie des Comedies de ce siecle, qu'il veut autoriser par deux passages de saint Thomas, & par un de saint Antonin. Il prévient l'objection qu'on pouvoit tirer des Saints Peres, pour combattre son Systeme. Afin de réüssir dans ce dessein, il a choisi tous les passages des anciens Peres, particulièrement de Tertullien, de saint Cyprien & de saint Jean Chrysostome, qui condamnent les Spectacles à cause de l'Idolâtrie que l'on y representoit. Je suis

convenu dans le premier Chapitre de cét Ouvrage , que c'étoit là un des motifs de la condamnation des Spectacles ; mais qu'il étoit de la bonne foy de dire que ce n'étoit pas le seul motif , comme on la pû voir par les passages des Saints Peres que j'ay rapportez.

Cet Auteur a presque copié la Dissertation de la condamnation des Théâtres, & ce qu'il y a ajouté, peut faire plus de tort à son dessein, que luy être avantageux ; nous en verrons des preuves dans les Extraits suivans. Je ne veux citer icy qu'une faute grossiere contre le bon sens, qui est après qu'il a dit dans la page 38. Tous les jours à la Cour, les Evêques, les Cardinaux, & les Nonces du Pape ne font pas difficulté d'assister à la Comédie ; & il ny auroit pas moins d'imprudence que de folie, de conclure que tous ces grands Prélats sont des impies & des libertins, parce qu'ils autorisent le crime par leur présence: c'est bien plutôt une marque que la Comédie est si pure & si régulière, qu'il ne peut y avoir de honte ny de scrupule à s'y trouver. Car après que ce prétendu Théologien a voulu justifier la Comédie par cét exemple, il se contredit dans la page 58.

où il décide le contraire par ces paroles :  
A l'égard de ceux qui vont à la Comedie, il y en a qu'il seroit indecent & „  
scandaleux d'y voir assister, comme sont „  
les Religieux, & sur tout les plus refor- „  
mez; & je vous avoüe que j'aurois de la „  
peine à les sauver du peché mortel, aus- „  
si bien que les Evêques, les Abbez & „  
tous les gens constituez en dignité Ec- „  
clesiastique. „

Il faut croire que c'est un remords de conscience qui la fait retracter; mais je croy que s'il avoit écouté attentivement tous les remords de ce témoin interieur, il auroit retracté à la fin de sa Lettre, tout ce qu'il y avoit avancé, & il auroit épargné les travaux de beaucoup d'Ecrivains. Mais ces travaux ont eu leur utilité, car ils ont fait ouvrir les yeux à plusieurs personnes de bon sens & de bonne foy qui alloient à la Comedie, sans faire attention à toutes les choses que ces Auteurs ont remarquées.



## SECTION SECONDE.

*Réponse à la Lettre du Théologien défenseur  
de la Comédie. A Paris, Chez Girard,  
au Palais. 1694.*

**C**ETTE Réponse est le premier Ouvrage qui a paru contre cette Lettre. L'Auteur y parle en Philosophe moral, qui s'applique particulièrement à examiner les effets dangereux que la Comédie peut causer dans l'esprit & dans le cœur.

## SECTION TROISIEME.

*Lettre Françoisé & Latine du Reverend  
Pere François Caffaro,  
A Monseigneur l'Archevêque de Paris.  
A Paris, Chez F. Muguet.*

**L**E Reverend Pere Caffaro assure dans cette Lettre, qu'il a esté sensiblement affligé du scandale qu'a causé la Lettre du Théologien; il la desavoüe absolument, il reconnoît Monseigneur de Paris pour son Juge né, & d'institution divine en matière de Doctrine. Il

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* Et  
avoïe ensuite qu'il avoit fait une Dis-  
sertation Latine sur la Comedie, depuis  
dix ou douze ans, & qu'il y avoit pris le  
parti de la justifier sans avoir mûrement  
examiné la matière, & par une legereté  
de jeunesse; il déclare qu'on a ajouté à  
son Ecrit ce qu'il n'y avoit pas énoncé,  
sçavoir l'Approbaton tacite de Mon-  
seigneur de Paris, & l'air méprisant avec  
lequel on a traité les Rituels dans la  
Lettre du Théologien; il reçoit avec  
soumission la discipline des Rituels, &  
la doctrine qui en fait le fondement.  
Enfin il s'offre de faire tout ce que Mon-  
seigneur l'Archevêque luy ordonnera  
pour édifier l'Eglise. Cette Lettre est  
dattée de Paris le II. May 1694.

SECTION QUATRIEME.

*Lettre d'un Docteur de Sorbonne, à une  
Personne de qualité, sur le sujet de la  
Comedie. Chez Mazuel 1694.*

**C**E Docteur s'est appliqué particu-  
lièrement à répondre à l'Ordon-  
nance de saint Charles Boromée, citée  
dans la Lettre du Théologien. Il sou-

82 *Histoire & Abrégé des Ouvrages*

rient qu'elle est supposée, qu'il a cherché par tout sans l'avoir pu trouver; qu'il n'est pas probable qu'un saint Evêque, tel qu'étoit saint Charles, ait fait une Ordonnance pour permettre la Comedie, lors qu'on trouve le contraire dans le premier Concile Provincial de Milan, où ce saint Archevêque parle avec ses Suffragans en ces termes: Nous avons, dit-il, trouvé à propos d'exhorter les Princes & les Magistrats, de chasser de leurs Provinces les Comediens, les Farceurs, les Bâteleurs, & autres gens semblables de mauvaise vie, & de défendre aux Hôtelliers & à tous autres sous de grièves peines, de les recevoir chez eux. Dans le troisiéme Synode de Milan, il ordonne aussi aux Predicateurs de reprendre avec force ceux qui suivent les Spectacles, & de ne pas cesser de représenter aux peuples, combien ils doivent les avoir en exécration, & d'employer les preuves tirées de Tertullien, de S. Cyprien, & de S. Jean Chrysostome contre la Comedie, & de montrer combien elle est contraire à la Discipline de l'Eglise, & les maux qu'elle attire sur le peuple Chrétien. Nous avons déjà dit que saint Charles Boromée avoit

*pour & contre la Comedie & l'Opera. 83*  
fait composer un Livre contre la Comedie.

L'Auteur répond aussi à la tolerance des Magistrats, qui souffrent les Comediens, & dit qu'il n'y a qu'à consulter les Registres du Parlement de Paris, où l'on verra comme les Comediens y sont traitez; qu'on y trouvera plusieurs Arrests qui leur défendent de jouïr, à peine d'amende arbitraire & de punition corporelle, quelques permissions qu'ils eussent impétrées. Ce sont les termes des Arrests de 1584. & 1588.

SECTION CINQUIEME.

#### SECTION CINQUIEME.

*Refutation d'un Ecrivain favorisant la Comedie.*

Donare res suas Histrionibus, vitium est  
immane,

*Donner son bien aux Comediens, c'est un vice énorme. S. August. Traité, 100, sur S. Jean. A Paris, Chez Jean Cousteros, rue S. Jacques 1694.*

**L**E Reverend Pere de la Grange Docteur en Théologie, Chanoine Regulier de saint Victor, est l'Auteur de



cette Refutation. Il congratule le Reverend Pere Caffaro d'avoir défavoué la Lettre du Théologien, d'où il conclut que le Théologien, sous le mérite duquel on a voulu mettre à couvert la Lettre favorifante la Comedie, n'est qu'un fantôme que les Comediens ont fait paroître. Le plus beau morceau de cet Ouvrage, c'est la réponse à la preuve tirée de S. François de Sales; car l'Auteur rapporte le chapitre 33. entier de la troisième Partie de l'Introduction à la Vie dévote, où sont toutes les dispositions que saint François de Sales demande. Il remarque que si l'on observoit tout ce que ce saint Evêque ordonne à ceux qui veulent aller à la Comedie, les Théâtres seroient bien-tôt fermez, & il trouve son discours aussi propre à en détourner que ceux des saints Peres, par les dangers qu'il y fait voir; de même qu'un homme sage ne voudroit pas manger d'une viande, si celui qui la luy presenteroit, l'avertissoit qu'elle est capable de luy faire un mal considerable. Il continue ses Reflections sur saint François de Sales, & veut qu'on lise les autres Ouvrages de ce Saint pour se convaincre qu'il en est peu entre ceux des anciens

*pour & contre la Comedie & l'Opera. 85.*

Peres qui inspirent un mepris du monde plus entier, & une aversion plus héroïque de ses maximes & de ses plaisirs, en tâchant d'attirer les ames par une sagesse, & une charité cachée sous une indulgence apparente. A regarder les plaisirs du monde sous une idée métaphysique, qui les separe des plus grands défordres, il semble les permettre : cependant il exige des dispositions dans leur usage, qu'on ne sçauroit tenter de garder avec fidelité sans renoncer à tous ces plaisirs. C'étoit la fin qu'il s'étoit proposée, soit par la comparaison de la Comedie avec les champignons si decriez par les Medecins, soit par le dénombrement des vices qui en sont les suites funestes & ordinaires, comme les querelles, les envies, les mocqueries, les folles amours.

Les considerations que ce saint Evêque de Genève desire que l'on fasse dans l'usage de ces plaisirs, sont aussi difficiles que les dispositions. Monsieur de la Grange les rapporte ainsi : La premiere est de penser que plusieurs ames brûlent dans l'Enfer pour des pechez commis au Bal & à la Comedie. La deuxieme, que plusieurs Religieux & personnes de pieté sont à la même heure occupez à

86 *Histoire & Abregé des Ouvrages*  
 chanter les loüanges de Dieu. La troisié-  
 me , que tandis qu'on goûte ces plaisirs ,  
 mille milliers d'hommes & de femmes  
 souffrent de grands maux dans leurs lits ,  
 dans les Hopitaux , dans les ruës , la  
 goutte , la gravelle , la fièvre ardente ; &  
 qu'il viendra un tems où l'on se trouvera  
 dans le même état. La quatrième , que  
 Jesus-Christ , la sainte Vierge , & les  
 Saints voyent ceux qui sont dans ces  
 assemblées. La cinquième , le tems qu'on  
 y perd , & la mort qui s'aproche.

On voit dans cet Ouvrage des pein-  
 tures du Théâtre Italien , où l'on débite  
 tant de mauvaises & dangereuses plai-  
 santeries.



## SECTION SIXIEME.

*Décision faite en Sorbonne , touchant la  
 Comedie. A Paris, Chez Jean-Baptiste  
 Coignard , rue S. Jacques. 1694.*

**U**N Confesseur d'une Paroisse de  
 Paris , ayant trouvé un Penitent  
 qui cooperoit directement à la Comedie,  
 quoy qu'il ne fut ni Acteur , ni Poëte ,  
 ni Spectateur , il luy voulut faire pro-

mette de renoncer à cette cooperation directe. Sur le refus d'y renoncer, le Confesseur se crût obligé de luy refuser l'Absolution. Il consulta le cas en Sorbonne; & les Docteurs consultez crurent devoir examiner la question de la Comedie à fond.

Pour y réüssir ils forment quatre demandes sur la Comedie. La premiere, si la Comedie est mauvaise; & ils font voir par l'Antiquité qu'elle est mauvaise.

La deuxieme regarde les Auteurs, & generalement tous ceux qui y cooperent; ils répondent à cette demande, que tous ceux qui cooperent à la Comedie d'une maniere prochaine & déterminée pechent, & particulièrement ceux qui composent pour le Théâtre les Pièces que l'on y represente ordinairement, parce que leur action tend d'une maniere déterminée à une chose mauvaise.

La troisieme, si on doit dire la même chose de l'Opera. On répond que l'Opera est d'autant plus dangereux, qu'à la faveur de la Musique dont les tons sont recherchez, & disposez exprés pour toucher, l'ame est bien plus susceptible des passions qu'on y veut exciter, & particulièrement de l'amour qui est le sujet

le plus ordinaire de cette sorte de Comedie. On cite saint Basile, qui dit que la Musique dont on se sert en ces rencontres, doit estre évitée comme une chose tres honteuse.

Enfin la quatrième demande, est de sçavoir si quelqu'un peut aller à la Comedie; on y répond que la Comedie étant mauvaise, dans la pratique on ny doit pas aller, même par complaisance pour ses parens. On rapporte l'exemple de la mere de sainte Macrine sœur de saint Gregoire de Nyffe, qui avoit un si grand soin de sa fille, qu'elle ne luy permettoit pas de lire des Fables ni des Comedies, regardant comme une chose honteuse de gâter un esprit encore tendre, par toutes ces Histoires tragiques de femmes, dont les fables des Poëtes sont remplies, ou par les idées mauvaises des Comedies. Ces Docteurs concluent que les Comediens par leur profession comme elle s'exerce, sont en état de péché mortel; c'est pourquoy on ne doit pas les absoudre, s'ils ne promettent de quitter leur profession. Pour ceux qui cooperent à la Comedie d'une manière prochaine & déterminée, ou qui y assistent de leur plein gré, quoy qu'ils

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* So  
ne soient pas si coupables que les Come  
diens : néanmoins les mêmes Docteurs  
ont décidé qu'on doit leur refuser l'Abso  
lution, si les uns & les autres ne veulent  
point se corriger & changer de condui  
te, après avoir été suffisamment avertis.  
Cette décision faite en Sorbonne, est  
dattée du 20. May 1694. & signée par  
six Docteurs, dont voicy les noms :  
G. Fromageau, Ch. Durieux, de Blan  
ger, S. Lhuillier, Ph. de la Coste,  
Bonnet.

\*\*\*\*\*

## SECTION SEPTIEME.

*Réfutation des Sentimens relâchez d'un  
nouveau Théologien, sur la Comedie.*

A Paris, Chez Coignard, rue S.  
Jacques, à la Bible d'or. 1694.

Cet Ecrit se trouve dans le même  
Livre que la Décision faite en Sor  
bonne, dont on vient de faire l'extrait.  
L'objet principal & le plus étendu dans  
cét Ecrit, est la Réponse aux passages  
de saint Thomas : l'Auteur dit que saint  
Thomas n'entend par *Histriones*, que  
les Farceurs ou Bâteleurs, selon même

tous les Calepins ; or les Comediens ne voudroient pas être confondus avec ces gens là. Mais afin de ne pas faire une question de nom , il suppose que saint Thomas ait entendu les Comediens par *Histriones* ; cependant il soutient que ce Docteur de l'Ecole n'a pas justifié la Comedie telle qu'elle est dans l'usage ordinaire de ce siècle sur le Théâtre François. Voicy ses preuves en abrégé.

L'Auteur remarque d'abord que saint Thomas parle seulement par occasion de la Comedie dans l'article 2. & 3. de la 2. 2. q. 168. Ensuite il rapporte les six conditions que ce Saint demande pour rendre le Jeu permis , & sous ce nom la Comedie ; car il confond souvent le Jeu & la Comedie. J'en ay choisi trois principales.

La premiere est qu'on ne se procure pas de plaisir dans le Jeu ni dans la Comedie , par des paroles ou des actions défendues, *Non utendo aliquibus illicitis verbis vel factis.* Art. 3. ad. 3.

La deuxieme , qu'on n'y dise rien de préjudiciable au prochain , *Que vergant in noxamentum proximi.* Art. 3. in. corp.

La troisieme , qu'en prenant ce diversifiquement on ne fasse rien contre les

*pour & contre la Comedie & l'Opera. 91*  
Commandemens de Dieu & de l'Eglise ,  
*Ita quod contra preceptum Dei vel Eccle-*  
*sia talibus ludis nihil fiat. Art. 3. in. corp.*

L'application de ces conditions est aisée à faire à la Comedie , où l'on dit des paroles équivoques , où l'on raille le prochain , enfin qu'on représente malgré la défense & les censures de l'Eglise. L'Auteur s'étend fort au long sur tout cela , & il prouve par un autre endroit de saint Thomas , que bien loin d'approuver la Comedie , il a dit dans la 2. 2. q. 167. art. 2. ad. 2. Que l'assistance aux Spectacles devient mauvaise , en ce qu'elle porte l'homme aux vices d'impureté & de cruauté , par les choses qui y sont représentées. *Inspectio Spectaculorum vitiosa redditur, in quantum homo fit pronus ad vitia vel lascivia vel crudelitatis, per ea que ibi representantur.* On trouve dans cette Réfutation une découverte un peu facheuse dans la Lettre du nouveau Théologien. C'est en la page 38. de la premiere Edition de cette Lettre , où saint Antonin Archevêque de Florence se trouve cité comme approbateur de la Comedie. Il en tire la preuve de la 3<sup>me</sup>. Partie de sa Somme Tit. 8. Chap. 4. Sect. 12. & il cite seu-



92 *Histoire & Abregé des Ouvrages*  
lement ces deux mots, *Ludus scenicus*.  
Mais l'on reproche au Théologien de  
n'avoir pas bien lû une abréviation d'u-  
ne lettre Gothique; car au lieu de *Ludus*  
*scenicus*, on trouve *Ludus secundus*.

Saint Antonin distingue trois sortes  
de Jeux en cet endroit qui est mal cité ;  
car c'est dans la 2. p. tit. chap. 23, §. 1.  
Le premier est de devotion, comme les  
Chants de l'Eglise, qu'on doit aimer. Le  
second de paroles ou d'actions agréables  
dans les recreations, qu'on peut tolerer.  
Le troisiéme Jeu est celuy des represen-  
tations des Comedies, qu'on doit avoir  
en horreur. Est-ce là approuver la Co-  
medie? Est-il de la bonne foy de faire  
passer saint Antonin comme défenseur  
de la Comedie, quoy qu'il l'ait condam-  
née si fortement? Enfin l'Auteur de la  
Réfutation s'applique à prouver que les  
Comedies & les Opera excitent ou  
entretiennent l'Amour impur dans les  
cœurs. Il cite des vers de la Satyre des  
Femmes, où l'on dit qu'elles apprennent  
des Renauds & des Rollands.

*Qu'à l'Amour comme au seul Dieu su-  
prême,*

*On doit innover tous, jusqu'à la vertu  
même :*

*pour & contre la Comedie & l'Opera. 93*

*Qu'on ne scauroit trop tôt se laisser en-  
flamer ,*

*Qu'on n'a reçu du Ciel un cœur que pour  
aimer ,*

*Et tous ces lieux communs de morale lu-  
brique ,*

*Que Lully réchauffa du son de sa Mu-  
sique.*

Voilà les effets des Opera & des Comedies de nos jours. S'il étoit permis de nommer toutes les personnes qui y ont esté perverties , soit Acteurs , soit Spectateurs , le nombre en seroit infini. Après cela on trouve encore des Meres qui y mènent leurs Filles , & des Maris leurs Femmes , & qui osent se plaindre ensuite de leurs intrigues. Qu'ils se plaignent plutôt d'eux mêmes ; c'est la juste peine de les avoir menées dans ces Ecoles infames , où l'on va admirer toutes ces intrigues , & les apprendre en même tems.



## SECTION HUITIÈME.

*Discours sur la Comédie, où l'on voit la Réponse au Théologien qui la défend, avec l'Histoire du Théâtre, & les Sentimens des Docteurs de l'Eglise, depuis le premier siècle jusqu'à présent. A Paris, Chez Guérin & Bondois, rue S. Jacques. 1694.*

**I**L y a une Lettre en tête, dans laquelle l'Auteur de ces Discours se défend de les faire imprimer, en disant qu'il se contente d'avoir traité la matière des Comédies dans ses Conférences, avec l'agrément de Mr. l'Archevêque de Paris : ce qui fait voir que ces Discours sont les Conférences de saint Magloire, Seminaire de Mr. de Paris. La Lettre finit par une Eloge du Pere Caffaro, qui a édifié tout le monde par les sentimens humbles & Chrétiens, dont sa Retraction est remplie.

On nous apprend qu'on expliquoit à saint Magloire le Nomo-canon de Photius du 9<sup>me</sup>. siècle, qui prouve la conformité de la discipline de l'Eglise d'Orient avec celle de l'Occident. On y

*pour & contre la Comedie & l'Opera* 95  
trouve aussi deux Titres, dont l'un déclare infames les Comediens qui font métier de monter sur le Théâtre, *Tit. 3. Chap., 21.* Et l'autre défend aux Clercs d'assister aux Jeux du Théâtre, sous peine d'être interdits de toute fonction Ecclesiastique, *Tit. 9, chap. 27.* Ces deux Titres, & le bruit de la Lettre du Théologien partisan de la Comedie, ont déterminé l'Auteur à combattre la Comedie. Il remarque l'époque du Nomocanon de Photius fait au neuvième siècle, parce que l'Idolatrie étant abolie depuis trois cens ans, la Comedie n'y peut pas être condamnée à cause de l'Idolatrie.

Le premier Discours commence la Réfutation de la Lettre du Théologien, par une contradiction qui y est : nous l'avons remarquée dans la Section première de ce Chapitre. Il applique au Théologien les anathèmes d'Isaïe cap. 5. v. 20. *Va qui dicitis bonum, malum.* Il introduit Mr. Pradon louant Mr. Racine d'avoir renoncé à la Poësie du Théâtre :

*Que ne suit-on les pas du modeste R. . .*

*Que le Ciel aujourd'huy favorise, illumine,* (dresse,

*Qui détestant ses Vers trop remplis de sen-*

*Les prend pour des pechez commis en sa jeunesse.*

Il répond à la prétendue correction des mœurs par les Pièces de Molière, en citant le jugement qu'en a fait l'Auteur de la République des Lettres dans son Recueil d'Avril 1684. où il parle de Molière en ces termes : Il n'a corrigé que certaines qualitez, qui ne sont pas tant un crime qu'un faux goût, qu'un sot entêtement, comme vous diriez l'humour des prudes, des précieuses, de ceux qui ourent les modes, qui s'érigent en Marquis, qui parlent incessamment de leur noblesse. Car pour la galanterie criminelle, l'envie, la fourberie, l'avarice, la vanité & choses semblables, on ne peut croire que le Comique leur ait fait beaucoup de mal. On peut même assûrer qu'il n'y a rien de plus propre à inspirer la coquetterie que ses Pièces, parce qu'on y tourne perpétuellement en ridicule les soins que les Pères & Mères prennent de s'opposer aux engagemens amoureux de leurs Enfans. Pour les Affiches des Comedies, il rapporte les paroles de saint Augustin, *Ecclēsia multa tolerat quæ non probat.*

Le deuxième Discours est divisé en  
trois

trois Parties. La première est un Abrégé des Poëtes & des Historiens, sur les Spectacles des Payens, qui n'étoient pas tous consacrez aux Idoles selon Tacite même, ny si infames qu'on veut les dire à l'exception des Jeux annuels de Flore, plaisir de la canaille, non des honnêtes Payens. Saint Chrysostome obtint de l'Empereur Arcadius l'abolition de pareils Jeux. Les Pièces de Seneque y sont préférées à cause de leur modestie, aux Tragedies de ce siecle. Si celles de Plaute sont peu honnêtes, celles de Terence sont plus tolerables pour ces siecles là, que celles de Moliere pour le nôtre.

Je ne diray rien de la seconde partie, qui contient des passages des Peres; j'en ay assez dit dans la Tradition: ni de la troisième qui regarde les Scholastiques: on les a déjà vûs. Les Poëtes Provençaux paroissent depuis le trezième jusqu'au quinziesme siecle, dans lequel les Italiens qui avoient passé d'Avignon en France, les surpasserent. Les Italiens choisirent d'abord des sujets de piété que Mr. Despreaux a dépeint dans le troisième Chant de l'Art Poétique.

*Chez nos devoirs Ayons le Théâtre abhorré.*

98 *Histoire & Abregé des Ouvrages*

*Fut long-temps dans la France un plaisir  
ignoré :*

*Des Pelerins , dit-on , une troupe grossiere ,  
En public à Paris y monta la premiere ,  
Et sottement zelée en sa simplicité ,  
Ionna les Saints , la Vierge , & Dieu par  
pitié.*

Le Cardinal Le Moine acheta l'Hôtel de Bourgogne à Paris pour ses devots Comediens , à condition qu'ils ne representeroient que des Pièces pieuses. On se lassa bien-tôt de ces Pièces pieuses ; ce qui y fit ajoûter des Farces que le Parlement de Paris défendit en 1541. sous François I. comme contraires aux Saints Canons. On voit encore sur une des portes de cet Hôtel les instrumens de la Passion de Nôtre Seigneur. On n'oublie pas de répondre à l'argument tiré des Tragedies des Colleges , par les regles de l'Université , qui défendent d'y rien représenter que d'édifiant , & d'en exclure les personnages & les habits de Femmes ; par les Statuts des Jesuites qui portent que les Comedies & les Tragedies seront Latines , qu'on n'en fera que tres rarement , qu'on prendra toujours des sujets de pieté , & qu'il n'y paroîtra point de personnages de femme , ni de

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* 99  
fille ; enfin par la quatrième Assemblée  
générale de l'Oratoire, qui renouvelle  
le règlement contre les personnages de  
Femmes & de Filles sur le Théâtre de  
leurs Colleges.

On voit ensuite les Réponses à plu-  
sieurs questions : entr'autres on répond  
que le Cardinal Tolet & Navarre con-  
damnent les Academies de Jeu aussi bien  
que les Comédies, comme des sources  
funestes de plusieurs crimes. On finit  
par des décisions des Peres Guzman &  
Mariana Jésuites, qui soutiennent que  
les Comedies sont mauvaises & nuisi-  
bles, & qu'il ne faut pas déferer au sen-  
timent des personnes de quelque mérite  
& condition qu'ils fussent, s'ils osoient  
justifier les Comedies.

SECTION NEUVIEME.

*Maximes & Reflexions sur la Comedie, par  
M. Jacques Benigne Bossuet Evêque de  
Meaux. A Paris, Chez Anisson. 1694.*

**M**onsieur de Meaux commence par  
un Extrait de la Lettre du Théo-  
logien, qui avoit avancé que la Come-



die , telle qu'elle est aujourd'hui , est épurée en France , & qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaste ne puisse entendre. Mais on demande s'il faut passer pour honnêtes , les impiétez & les infamies , dont sont pleines les Comédies de Molière , qui remplissent encore à présent tous les Théâtres des équivoques les plus grossières. Il ajoute que les Airs de Lully tant repetés dans le monde , ne servent qu'à insinuer les passions décevantes , en les rendant plus agréables & plus vives , plus capables par le charme de la Musique de s'imprimer dans la mémoire , parce qu'elle prend d'abord l'oreille & le cœur.

Il cite Racine qui a renoncé à sa Bérénice , la croyant dangereuse à la pudeur ; & prétend que Corneille dans son Cid veut qu'on aime Chimene , qu'on l'adore avec Rodrigue. Il se sert de la comparaison des Peintures immodestes dont l'usage est condamné , parce qu'elles ramènent naturellement à l'esprit ce qu'elles expriment ; & il dit que les expressions du Théâtre touchent plus , parce que tout y paroît effectif : les vraies larmes dans les Acteurs en attirent d'aussi véritables dans ceux qui les regardent.

La mort tragique de Moliere sur le même Theatre où il jouoit le Malade imaginaire, n'y est pas oubliée.

Le prétexte du mariage est bien développé par la remarque solide; que le remede des réflexions ou du Mariage vient trop tard, que déjà le foible du cœur est attaqué s'il n'est vaincu, & que l'union conjugale est trop grave & trop serieuse pour passionner un Spectateur qui ne cherche que le plaisir; que le Mariage n'est la fin des Comedies; que par façon & pour la forme.

Sa réponse aux Loix par lesquelles on a voulu autoriser ces Comedies; est que que quand les Loix au lieu de flétrir comme elles ont toujours fait, les Comediens, leur seroient favorables; tout ce que nous sommes de Prêtres, nous devrions imiter l'exemple des Chrystostomes & des Augustins, qui disoient que si les Loix Romaines permettoient l'usure & les divorces, ces crimes n'étoient pas moins reprouvez par l'Evangile, parce que les loix de la Cité sainte & celles du monde sont différentes.

Il y a des choses curieuses sur Platon, qui a condamné les Tragedies anciennes, parce qu'elles reveilloient les pas-

sions, quoy que les Femmes ne parûssent pas sur les Théâtres des Payens par pudeur. Ainsi les Hommes y prenoient l'habit, & faisoient les personnages de Femmes, On confirme cette condamnation par les Statuts des Jesuites, qui leur défendent de faire paroître des personnes de Femme sur les Théâtres de leurs Colleges.

Je ne marrêteray pas aux Reflexions de M. de Meaux, sur saint Thomas, par lesquelles il prouve solidement que ce saint Docteur n'a jamais parlé de la Comedie.

Pour dire un mot du reproche qu'il fait au Théologien d'avoir falsifié saint Antonin, en ajoutant le mot de Comedie dans un endroit où il est parlé des conversations agréables, & de rendre cet Archevêque protecteur des Comedies, luy qui ne permet pas d'entendre le chant des Femmes, parce qu'il est périlleux, & selon son expression, *Inci-tativum ad lasciviam*. Qu'auroit-il jugé de nos Opera, & auroit-il crû moins dangereux de voir des Comediennes jouer si passionnement le personnage d'Amantes, avec tous les malheureux avantages de leur sexe? La profanation

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* 103  
des Dimanches & des Fêtes, & du Jeû-  
ne, par l'assistance aux Spectacles, y est  
parfaitement prouvée.

La vertu prétenduë d'Eutrapelie du  
Théologien y est réfutée par saint Paul,  
qui la joint avec les paroles folles, falles,  
ou deshonnêtes. Mr. de Meaux conclut  
par ces paroles : Voilà les saintes maxi-  
mes de la Religion Chrétienne sur la  
Comedie. Ceux qui avoient esperé de  
luy trouver des approbations, ont pû  
voir par la clameur qui s'est élevée contre  
la Dissertation, & par la censure qu'elle  
a attiré à ceux qui ont avoué qu'ils  
en avoient suivi quelques sentimens,  
(L'on peut croire que M. de Meaux  
veut parler de l'interdit du Théologien,  
par feu M. de Harlay Archevêque de  
Paris,) que l'Eglise est bien éloignée de  
les supporter : & c'est encore une preu-  
ve contre cette scandaleuse Disserta-  
tion, qu'encore qu'on l'attribuë à un  
Théologien, on ne luy ait pû donner  
des Théologiens, mais de seuls Poètes  
Comiques pour Approbateurs, ni la  
faire paroître autrement qu'à la tête, &  
à la faveur des Comedies. Enfin il finit  
en répondant à ceux qui voudroient mé-  
nager à la faveur du plaisir des exemples

& des instructions serieuses pour les Rois, & il dit : Que les Rois n'apprendront jamais rien au Théâtre : & que Dieu les renvoye à sa Loy pour y apprendre leurs devoirs : Qu'ils la lisent tous les jours de leur vie ; qu'ils la méditent nuit & jour comme un David ; qu'ils s'endorment entre ses bras, & s'entretiennent avec elle en s'éveillant comme un Salomon : que pour les instructions du Théâtre, la touche en est trop légère, & qu'il n'y a rien de moins sérieux, puisque l'homme y fait à la fois un jeu des vices, & un amusement de la Vertu.



## SECTION DIXIEME.

*Sentimens de l'Eglise & des Saints Peres, pour servir de Décision sur la Comedie & sur les Comediens : opposez à ceux de la Lettre qui a paru sur ce sujet depuis quelques mois. Nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum ; magis autem redarguite. Eph. 5. 11.*  
A Paris, Chez Courcier, rue. S. Jacques.

**L'**Auteur de cet Ecrit avertit d'abord qu'il le donne au public, par le con-

*pour & contre la Comedie & l'Opera* 109  
seil de personnes assez considerables dans  
l'Eglise, qui ont jugé qu'on ne peut op-  
poser trop de digues à la violence du  
torrent qui entraine tout le monde à la  
Comedie.

Le premier Chapitre expose quelques  
passages, particulièrement du Nouveau  
Testament, avec des applications con-  
tre la Comedie. On y joint des Conci-  
les, & l'on est fort diffus sur les raisons  
tirées de l'opposition de la Comedie à  
l'esprit du Christianisme. On cite ces  
Vers d'Atys :

*O douce vie ;*

*Digne d'envie !*

*Tendres Amours, enchanter nous toujours,*

*O jours heureux que l'on vous trouve  
cours !*

L'Auteur passe au renoncement aux plai-  
sirs du siecle fait dans le Baptême, il s'é-  
tend sur plusieurs autres raisons, & prin-  
cipalement sur la discipline des Parois-  
ses de Paris, qui observent exactement  
leurs Rituels qui ordonnent de refuser  
le Viatique aux Comediens, s'ils ne  
promettent de renoncer au Théâtre. Il  
cite l'exemple de Floridor fameux Co-  
medien, qui fut fidelle à garder la pa-  
role qu'il avoit donnée à M. Marlin

Curé de saint Eustache, après que Dieu luy eût rendu la santé. Il auroit pû citer Arlequin à qui on n'a donné le Viatique qu'à la même condition.

Il nomme encore Rosimond Comedien connu dans la Paroisse de saint Sulpice, qui étant mort subitement, fut enterré sans Clergé, sans Luminaires & sans Prières, dans l'endroit du Cimetiere où l'on met les enfans morts sans Baptême. On a même changé la marche de la Procession de S. Sulpice à la Fête du Saint Sacrement, pour ne pas passer devant le Théâtre des Comediens François; pour apprendre aux Fideles combien l'Eglise a en horreur ces Théâtres.

Cet Auteur fait encore le recit du bruit qu'il y eût à Paris, dans la Paroisse de S. Germain de l'Auxerrois en 1657 au sujet des Comediens Italiens, que M. le Curé vouloit faire sortir de sa Paroisse. Il consulta la Sorbonne, dont voicy la décision: Les Docteurs de la sacrée Faculté de Théologie de Paris, sousignez, qui ont esté consultez pour sçavoir si les Comedies que representent les Comediens Italiens à Paris, peuvent estre permises, ayans vû une partie des Af-

*pour & contre la Comedie & l'Opera. 107*

fiches qui leur ont esté communiquées, ,,  
ſçavoir celles du 12. 15. 16. & 21. d'A- ,,  
ouſt, celles du 18. Octobre, celles du ,,  
16. & 18. Novembre, ſont d'avis que ,,  
telles Comedies ne peuvent être fans ,,  
peché mortel en ceux qui les represen- ,,  
tent, & en ceux qui y contribuent. Déli- ,,  
beré à Paris ce 25. Novembre 1657. ,,  
& ſigné, Pereyret, N. Cornet, Hal- ,,  
lier, R. Duval, M. Grandin, Coque- ,,  
ret. Il faut remarquer que ces Meſſieurs  
étoient la pluspart Profefſeurs en Théo-  
logie, & non ſuſpects de morale outrée.  
L'Auteur fait voir dans les Pièces du  
Théâtre les plus approuvées dans ce  
ſiecle, le vice loué & eſtimé. Dans le  
Cid on parle d'un parricide commis,  
en ces termes ;

*Enfin n'attendez pas de mon affection,  
V'n lache repentir d'une belle action,  
Je la ferois encore, ſi j'avois à la faire.*  
Et la Fille du Pere aſſaſiné, loue l'aſ-  
ſaſin,  
*Tu n'as fait le devoir que d'un homme  
de bien.*

On y trouve des Leçons de vengeance  
d'un Pere à ſon Fils :

*Va contre un arrogant éprouver ton cou-  
rage,*



*Ce n'est que dans le sang qu'on lave un  
tel outrage,*

*Mœurs, ou mœurs.*

Dans Polyeucte cette Pièce prétendue  
sainte, on voit une Fille qui parle d'un  
Amant que ses parents ne vouloient pas  
qu'elle épousât :

*Il possédoit mon cœur, mes desirs, ma  
pensée,*

*Je ne luy cachois point combien j'étois  
blessée,*

*Nous soupinions ensemble & pleurons  
nos malheurs,*

*Mais au lieu d'esperance il n'avoit que  
des pleurs.*

On dit qu'on a combattu le faux de-  
vot dans le Tarrufe; cependant après  
qu'on a détrompé Orgon, on le fait  
ainsi parler contre tous les gens de bien:

*C'en est fait, je renonce à tous ces gens  
de bien,*

*J'en auray désormais un barreau effroya-  
ble,*

*Et m'en vais devenir pour eux pire qu'un  
diable.*

Dans le Festin de Pierre, on expose  
les maximes les plus impies; & le Ton-  
nerre qui écrase l'Impie, fait moins d'im-  
pression sur les méchants qui assistent à

cette

cette malheureuse Représentation, que les maximes détestables qu'on luy entend débiter, n'en font sur leurs esprits.

Dans l'Opera d'Atys, l'amour profane triomphe de la Vertu :

*Laisse mon cœur en paix, impuissante  
Vertu,*

*N'ay-je pas assez combattu ?*

*Quand l'Amour malgré soy me contrains  
de me rendre,*

*Que me demandes tu ?*

Voilà assez d'exemples pour faire voir combien les leçons du Théâtre sont funestes aux jeunes gens.

L'Auteur répond aux autoritez & aux raisons du prétendu Théologien : nous les avons vûes dans les Ouvrages précédens.

-----

## SECTION ONZIEME.

*Réponse à la Préface de la Tragedie de  
Judith. A Paris, Chez Jean-Baptiste  
Coignard, à la Bible d'or. 1695.*

**I**E n'ay pû lire sans surprise dans la Préface de la Tragedie de Judith, qu'un Chrétien y ose dire que la Comedie par cette Pièce se fait honneur à

elle-même ; en faisant honneur à la Religion, & que les Comediens ont par là un moyen sûr & glorieux, pour confondre ceux qui s'obstinent sans cesse à décrier leur profession. Il faut que cet Auteur ait une mémoire bien ingrate, puis qu'il ne se souvient pas de tant de bons Ouvrages qui ont esté donnez au public l'année dernière, contre la Comedie, où l'on a solidement prouvé que les Comediens sont excommuniez par l'Eglise : je viens de rapporter l'Abregé de tous ces Ouvrages.

L'Excommunication des Comediens a-t-elle esté levée par la représentation de la Tragedie de Judith ? Au contraire les Comediens sont plus coupables, parce qu'ils ont osé prophaner une Histoire sacrée. L'Auteur de cette Pièce ne pourra effacer que par les larmes d'une véritable Penitence le sacrilege qu'il a commis, en donnant un Amant à une Veuve qui n'en a jamais eu, puis que l'Ecriture n'en dit pas un mot ; & il s'est condamné luy-même, en avançant au commencement de sa Préface, qu'on ne peut alterer les sujets de l'Ecriture sans une espece de sacrilege.

L'approbation des Sectateurs du Théa-

*pour & contre la Comedie & l'Opera.* III  
tre, bien loin de justifier son sacrilege, fait connoître leur corruption, puis qu'ils ont approuvé dans cette Pièce ce qui y étoit faux, & ce qui étoit le plus capable de corrompre le cœur. Sans l'addition de l'intrigue de Misaël à l'Histoire de Judith, cette Pièce auroit été désagréable; c'est pourquoy Misaël paroît dans la plupart des Scenes, & quoy que Judith ne consente pas à la proposition de mariage qu'il luy fait, cette Veuve seroit coupable même selon le monde réglé, de l'écouter & de luy répondre après l'avoir remercié.

~~~~~

## SECTION DOUZIEME.

*Requête des Comediens de France, présentée au Pape Innocent XI.*

*& sa Réponse.*

ON a écrit de Rome, que les Comediens de Paris qui se présenterent à la Confession au Jubilé de l'année dernière 1696. croians que c'étoit un tems de grace pour eux, comme pour les

autres pecheurs, parce que les Confesseurs avoient le pouvoir d'absoudre des cas reservez ; surpris néanmoins que les Confesseurs leur eussent refuse l'absolution, s'ils ne promettoient par écrit de ne plus monter sur le Theatre, avoient presenté une Requête au Pape, dans laquelle ils remontrent qu'ils ne representent à Paris que des Pièces honnêtes, purgées de toutes saletez, plus propres à porter les Fideles au bien qu'au mal, & inspirant de l'horreur pour le vice & de l'amour pour la vertu; & ils prient le Pape de répondre si les Evêques ont droit de les excommunier.

Cette Requête a esté lûë & examinée dans la Congrégation du Concile, parce que cette affaire regarde la discipline & les décisions des Conciles : & les Comediens ont été renvoyez à M. l'Archevêque de Paris, afin qu'il les traite suivant le droit & les canons des Conciles, *Vt provideat eis de jure*. Ainsi voila comme une nouvelle confirmation de l'excommunication des Comediens. Je ne dis rien de la fausseté de l'exposé de leur Requête, parce que cet Ouvrage la prouve assez.



C O N C L U S I O N .

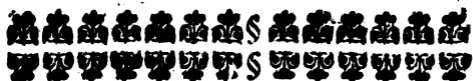
**L**E Sauveur ayant prononcé en saint Mathieu Chap. 18. v. 7. cet anathème : *Malheur au monde à cause des scandales; il est nécessaire qu'il arrive des scandales, mais malheur à l'Homme par qui le scandale arrive.* Nous devons prier Dieu pour l'Auteur de la Lettre du prétendu Théologien, qui a causé un si grand scandale : Mais nous devons aussi adorer la providence de Dieu, qui s'est servi de ce scandale pour reveiller ceux qui n'étoient pas convaincus qu'il fut défendu d'assister aux Spectacles. Qui oseroit en douter, après ce que les Evêques ont fait & écrit sur ce sujet, & la retractation solennelle du Pere Casfaro?

Il faut conclure nécessairement de tous les principes si solidement prouvez dans tous les Ouvrages dont j'ay fait l'Abregé dans celuy-cy, que les Comedies seront toujours défendues tant que les hommes & les femmes s'entretiendront d'amour & des autres passions sur le Théâtre, & que les Chrétiens n'y pourront

114 *Histoire & Abregé des Ouvrages*  
aller sans peché, à cause du danger qu'il y  
a d'exciter ou de reveiller leurs passions, à  
cause du mauvais exemple, à cause qu'ils  
contribuent à l'excommunication des  
Comediens qui exposent leur salut pour  
divertir leurs Spectateurs. L'Eglise les  
juge si criminels, qu'elle ordonne à ses  
Ministres de leur refuser les Sacremens,  
même à l'article de la mort, s'ils ne  
promettent de renoncer à ce damnable  
métier. Un Chrétien se peut-il diver-  
tir sans pecher, de ce qui expose si ma-  
nifestement le salut des Comediens ?  
Une telle disposition peut-elle s'accor-  
der avec l'amour de Jesus-Christ, qui a  
donné sa vie pour le salut de tous les  
hommes ? Si on veut faire de serieuses  
reflexions sur tout ce qui est renfermé  
dans cet Ouvrage, on verra qu'on ne  
peut en conscience assister sans pecher  
à l'Opera & à la Comedie.

FIN.





**T A B L E**  
**D E S C H A P I T R E S**  
**E T**  
**D E S S E C T I O N S .**

---

**C H A P I T R E I .**

**A** *Bregé de la Doctrine de  
l'Ecriture Sainte , des  
Conciles & des Peres de l'Eglise,  
touchant la Comedie. page 1.*

**C H A P I T R E II .**

*Section j. Abregé de l'Ou-  
vrage Latin de François del  
Monacho Sicilien. page 18.*

*Section ij. Ouvrages Italiens.*





*du Pere Ottonelli Jefuite Ita-  
lien.* page 31.

Section iij. *Traité contre  
la Comedie, qui se trouve dans  
le 3<sup>me</sup>. Volume des Essais de  
Morale.* page 38.

CHAPITRE III.

Section j. *Traité de Mon-  
sieur le Prince de Conti, de la  
Comedie & des Spectacles.* p. 41

Section ij. *Dissertation sur  
la condamnation des Specta-  
cles.* page 60.

Section iij. *Defense du Trai-  
té de M. le Prince de Conti, par  
M. de Voisin.* page 62.

Section iv. *Extrait du Traité  
contre la Comedie, qui se trou-  
ve dans l'Education Chrétien-  
ne des Enfants.* page 65.

T A B L E.

Section v. *Idée que M. l'Abbé Fleury a donnée de la Comedie, dans Les Mœurs des Chrétiens.* page 66.

C H A P I T R E. IV.

Section j. *Lettre d'un Théologien illustre par sa qualité & par son mérite.* page 77.

Section ij. *Réponse à la Lettre du Théologien défenseur de la Comedie.* page 80.

Section iij. *Lettre Françoisë & Latine du Pere François Caffaro, à Mr. l'Archevêque de Paris.* page 80.

Section iv. *Lettre d'un Docteur de Sorbonne, à une Personne de qualité.* page 81.

Section v. *Réfutation d'un Ecrit favorisant la Comedie* p 83.

T A B L E.

Section vj. *Décision faite en Sorbonne sur la Comedie.* p. 86.

Section vij. *Réfutation des Sentimens relâchez.* p. 89.

Section viij. *Discours sur la Comedie.* page 94.

Section ix. *Maximes & Réflexions, par Mr. l'Evêque de Meaux.* page 99.

Section x. *Sentimens de l'Eglise.* page 104.

Section xj. *Réponse à la Préface de la Tragedie de Judith.* page 109.

Section xij. *Requête des Comédiens de France, présentée au Pape Innocent XII. & sa Reponse.* page 111.

*Conclusion.* page 113.

Fin de la Table.

*Approbation des Docteurs.*

**L**E but que s'est proposé l'Auteur du Livre qui porte pour titre, *Histoire & Abregé des Ouvrages Latins, Italiens & François, qui ont paru dans ce Siècle, pour & contre la Comedie & l'Opéra*, est de détruire les raisons de ceux qui croient ces Spectacles permis, & d'appuyer celles de ceux qui les condamnent; ce qu'il fait par des réflexions solides tirées de l'Écriture des Peres, & de la conduite de l'Eglise dans tous les temps. Ainsi nous estimons que la lecture en fera utile aux Fideles, qu'elle leur inspirera de l'horreur pour ces Assemblées dangereuses, si contraires à la pieté, & dont l'effet ordinaire est d'amolir, & souvent même de corrompre tout à fait le cœur. C'est le jugement que Nous Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, & Chanoines de l'Eglise d'Orleans portons de cet Ouvrage, dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne soit conforme à la Foy & aux bonnes mœurs. Fait à Orleans ce 23. Mars 1697. MAUDUISON.  
ALEAUME.

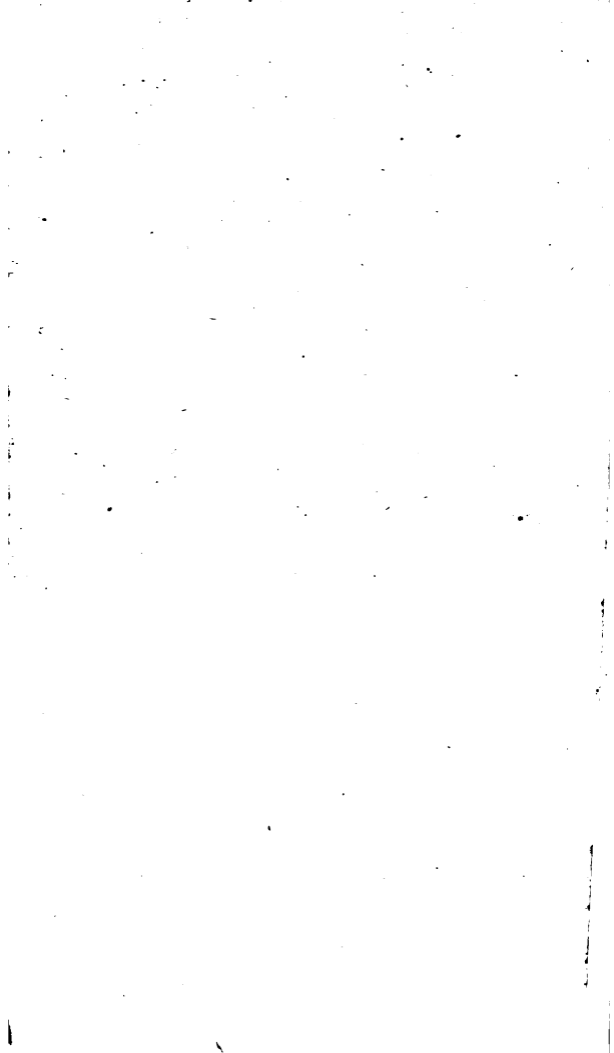
---

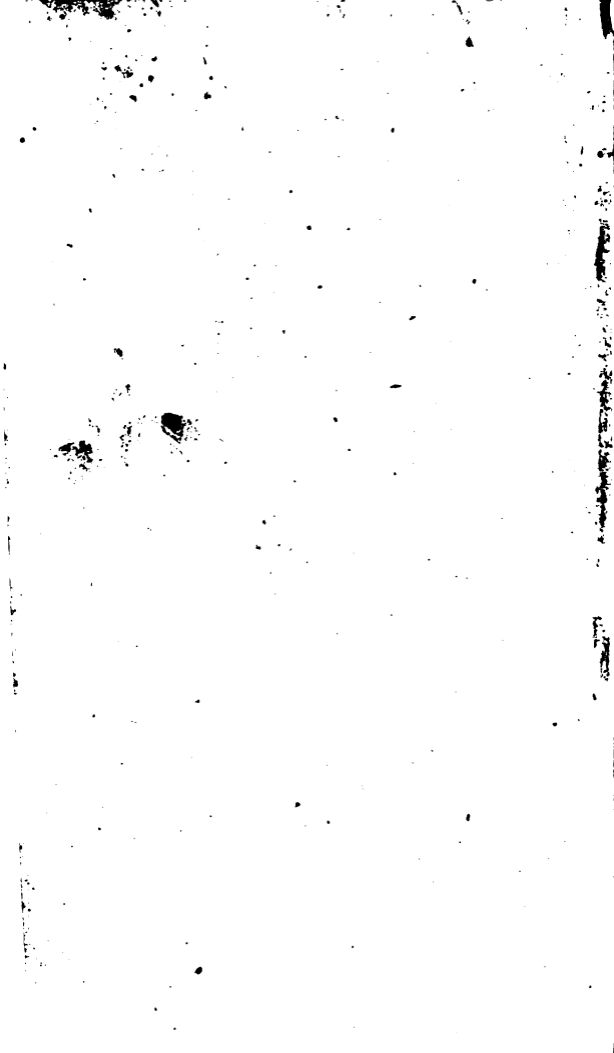
**V**EU la Requête & l'Approbation  
des Sieurs Mauduison & Aleaume  
Docteurs de Sorbonne en la Faculté de  
Paris, & Chanoines de l'Eglise d'Or-  
leans, oüi le Procureur du Roy, & ce  
consentant, Nous avons permis à la  
veuve Paris & à Jacob son gendre,  
d'imprimer, vendre & débiter le Livre  
mentionné en ladite Requête. Fait à  
Orleans le 23. Mars 1697.

**FONTAINE DE MANTHELON.**

**DE SAINTMESMIN.**







mu

2.13



